





CASDEN, la banque coojérative de toute la Fonction publique

Bonne année 2016! Pour une société plus égalitaire, solidaire, sociale et écologique!

2015 fut une année dramatique pour nos concitoyens et de nombreux peuples de notre planète. Au nom du SNESUP-FSU, je renouvelle ma compassion envers les victimes des attentats et des guerres. 2015 fut aussi une année d'élections : après le renouvellement de nos instances en mars, notre syndicat sort conforté des deux scrutins importants du CNESER et du CNU. Cependant, nous devons accentuer notre communication auprès des

jeunes collègues pour les encourager à militer. La fin de l'année a été marquée par la COP21 et l'engagement des syndicats auprès des ONG pour peser sur les gouvernements afin qu'ils s'engagent à limiter le réchauffement climatique. Enfin, 2015 fut l'année de la réouverture d'un timide dialogue social dans l'ESR (Enseignement supérieur et Recherche).

Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations sur les carrières et les rémunérations des fonctionnaires de l'État en février 2016. La FSU appelle à une semaine de mobilisation fin janvier pour porter nos revendications. Ce gouvernement se satisfera-t-il d'un quinquennat marqué par le gel du point d'indice et un recul du nombre d'agents dans l'ESR? Les fonctionnaires et l'administration concourent à la réalisation de 30 % du PIB des sociétés non finan-



Hervé Christofol, secrétaire général

cières alors qu'ils ne représentent que 20 % de l'ensemble des salariés et des travailleurs indépendants(1). Pourtant le gouvernement cherche encore à accroître la productivité du secteur public par la mise en œuvre de l'austérité et du new public management.

En 2016, il nous faudra donc nous mobiliser pour nos conditions de travail et nos salaires, pour l'embauche et la titularisa-

tion d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs, pour lutter contre la précarité et assurer la réussite de tous les publics. C'est en défendant une recherche publique indépendante que nous pourrons répondre aux enjeux sociétaux. Le dossier de ce numéro est consacré à l'édition scientifique, indispensable à la construction et à la diffusion des connaissances.

Face aux crises économiques, sécuritaires, écologiques et sociales, nous ne sommes pas le problème mais une part essentielle de la solution. Camarades, je vous soubaite une bonne année 2016!

(1) « Fonctionnaires : quel bel avenir ? », C. Ramaux et H. Sterdyniak, Libération, 13 décembre 2015.

ACTUALITÉ

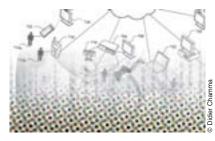
- De l'état d'urgence à l'État d'urgence? Quand la démocratie nuit à la « sécurité »
- COP21: l'accord de Paris... et après?
- CP-CNU: le SNESUP-FSU conserve la présidence
- Budget 2016 : **la** mobilisation de l'intersyndicale de l'ESR n'a pas permis d'infléchir la politique d'austérité

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS

- Agenda social de l'ESR : un dialogue social en trompe-l'œil
- Le CHSCT ministériel dénonce les lacunes réglementaires dans l'ESR

Edition scientifique enjeux et transformations

Parce qu'il ne saurait y avoir de science moderne sans communication au plus grand nombre (pas plus que sans conscience!), l'édition scientifique doit constituer une préoccupation majeure. Elle n'est évidemment pas sans subir les effets des changements en cours. Le numérique apparaît comme un enjeu déterminant, même s'il convient sans doute de ne pas le parer de toutes les vertus, sous l'influence d'un déterminisme technologique dominant (p. 10, 11 et 15). Quoi qu'il en soit, c'est bien la concentration et la formation d'un oligopole qui constituent aujourd'hui l'un des principaux problèmes, signe que ce n'est pas in fine la technologie qui dicte sa loi, mais bien la structure sociale, comme le montrent les résistances du monde académique (p. 12). Mais il serait erroné de s'en tenir à ces concentrations, oligopole ne vaut pas monopole. De nombreuses maisons d'édition se situent en dehors des logiques capitalistiques et diffusent des savoirs à partir desquels il est possible d'élaborer des résistances à l'ordre établi (p. 13-15). Et si l'édition scientifique pouvait constituer un jalon indispensable sur le chemin des mobilisations sociales?



MONDES UNIVERSITAIRES

- Stratégie européenne des ressources humaines
- Projet de loi pour une République **numérique**: bilan de la consultation publique en ligne

INTERNATIONAL

- Côte d'Ivoire : trois ans après la **réouverture** des universités
- Turquie : observer les élections, **observer** la répression

ENTRETIEN

 Olivier David, président de l'université Rennes 2

une biographie au service de l'histoire intellectuelle



EPHÉMÉRIDE

Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

5 JANVIER Secrétariat national

7 JANVIER Réunion secteur Formation II JANVIER Intersyndicale ESR

12 JANVIER Bureau national

13 IANVIER

Réunion Agenda social pour l'ESR :

GT5 – Régimes indemnitaires I JANVIER

- Réunion du secteur Vie Syndicale
- Réunion du secteur Situation des personnels
- Réunion du collectif FDE

- Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER)
- Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU

19 IANVIER

 CNESER accréditations (Toulouse) Secrétariat national

20 IANVIER

Réunion RESAVER avec les syndicats de l'ESR

- Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
- Réunion secteur Formation
- Réunion secteur International

26 JANVIER

- Grèves et manifestations pour un service public de qualité et une nette augmentation du pouvoir d'achat dans la Fonction publique
- Réunion annuelle des syndicats nationaux adhérents à la FGR-FP
- Secrétariat national

27 JANVIER Réunion du secteur Recherche

28 JANVIER

- Commission administrative
- Comité de suivi de la licence -Licence professionnelle

ER AU 5 FÉVRIER

Congrès national de la FSU

Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE **ENSEIGNEMENT** SUPERIEUR

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10 Internet: www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Fabrice Guilbaud. Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu, Christophe Pébarthe

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP: 0 III S07698 D 73

ISSN: 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression:

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03 contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Illustration de couverture : © Didier Chamma

LE FAIT RELIGIEUX DANS L'ESR

L'observatoire de la laïcité donne son avis

'Observatoire de la laïcité, présidé par Jean-Louis Bianco, s'est autosaisi sur la question de « la laïcité et de la gestion du fait religieux dans les établissements de l'enseignement supérieur public à la suite d'une importante médiatisation de désaccords ou de conflits à ce propos ». L'avis publié le 15 décembre dernier est fondé sur des auditions ayant donné toute leur part aux organisations syndicales de l'ESR, ainsi que sur un questionnaire envoyé aux 130 universités et établissements du territoire. Le SNESUP a participé à cette consultation par un rapport contributif qui a été présenté lors l'audition du 23 juin 2015. Deux grandes lignes de force se dégagent de l'avis de l'Observatoire : d'une part, un état des lieux des conflits à connotation religieuse dominé par la circonspection en raison d'un recensement non exhaustif reconnu par tous les protagonistes, CPU comprise. D'autre part, un appel à la vigilance des autorités de tutelle sur les questions cruciales soulevées par le SNESUP : celle des COMUE intégrant des établissements privés confessionnels, celle de l'atteinte au monopole de la collation des grades par l'accord Vatican-Kouchner de 2008, et enfin de l'appellation « université » abusivement accaparée par des établissements privés.

Isabelle de Mecquenem

GRANDS ORGANISMES DE RECHERCHE

Un projet menace l'indépendance des chercheurs

ans le groupe de travail « Missions et perspectives de carrières » réuni dans le cadre de l'agenda social de l'ESR, le ministère a présenté aux organisations syndicales un document dans lequel:

- les instances scientifiques des organismes de recherche seraient marginalisées en transférant leurs prérogatives (audition des candidats, affectation) au jury d'admission contrôlé par la direction générale;
- l'évaluation des chercheurs serait portée à cinq ans (comme celle des unités de recherche), subordonnant de fait le suivi de l'activité des chercheurs à l'évaluation de l'activité de leur laboratoire.

Ainsi, la maîtrise des orientations de recherche reviendrait au pouvoir politique, avec des organismes gérés par une direction omnipotente privilégiant la logique de site au détriment des critères scientifiques. C'est un nouveau cran dans l'assujettissement de la communauté scientifique aux pouvoirs politique et économique et un recul de l'indépendance des chercheurs qui se dessine.

Marc Neveu

Nouveau projet d'arrêté doctoral

Des déclarations qui semblent aller dans le bon sens

n se souvient, au printemps dernier, d'un projet de décret sur les études doctorales qui avait fait l'unanimité contre lui, de la CPU à l'ensemble des syndicats de l'ESR. Face à la bronca, l'administration du ministère avait reculé et annoncé qu'un nouveau projet serait présenté peu après la rentrée universitaire... Le nouveau projet n'est toujours pas là mais quelques déclarations du secrétaire d'État Thierry Mandon semblent aller dans le bon sens, en vue d'une présentation du projet courant janvier. Il a déclaré le 18 décembre lors de son ouverture du Conseil national du droit : « Je n'ai jamais compris qu'on veuille limiter artificiellement la durée des thèses. Il est illusoire de penser que si les thèses se font en moyenne en cinq ans en sciences humaines, elles peuvent tout d'un coup se faire en trois ans. [...] De même, en ce qui concerne le nombre de thèses dirigées simultanément par une même personne, il faut tenir compte des spécificités disciplinaires. » Reste que l'avenir de plusieurs mesures très contestées par certaines organisations (dont le SNESUP et le SNCS) n'est pas encore connu ; on pense surtout à la création d'une forme de doctorat professionnel ou executive doctorate destiné à faciliter les carrières des hauts fonctionnaires et cadres dirigeants du privé. Fabrice Guilbaud

De l'état d'urgence à l'État d'urgence ? Quand la démocratie nuit à la « sécurité »

→ par Christophe Pébarthe

Les glissements successifs depuis le 13 novembre en matière de droits fondamentaux, loin d'annoncer seulement de nouvelles dérives, ne dessineraient-ils pas un nouvel État dans lequel la démocratie ne serait qu'une possibilité suspendue à la fin des menaces ?

epuis quelques semaines, le pire semble succéder au pire. Le nœud coulant de la sécurité se resserre chaque jour un peu plus. Certes, des voix se font entendre mais elles sont bien vite recouvertes par les interprètes officiels de l'opinion qui assènent leur verdict : les Français demandent la sécurité. Les esprits chagrins s'interrogeront sur ce mantra tellement répété que son évidence en paraît louche. Mais l'urgence a ses raisons que la raison ignore. Car tel est le maître mot. Il y a urgence : à décider, à agir. L'état d'urgence annonçait la mise en question de l'État de droit. Voilà que le changement du texte de la Constitution pourrait signifier la naissance, sur les décombres du précédent, d'un État d'urgence dans lequel la démocratie finirait par apparaître comme un luxe que l'ur-

gence interdirait, jusqu'au retour au calme ; après des décennies de lutte contre le terrorisme promises par les « expert-e-s »?

DE L'ÉTAT D'URGENCE COMME ÉTAT D'EXCEPTION

L'état d'urgence a d'ores et déjà permis un peu moins de 3 000 perquisitions administratives donnant lieu à 500 procédures judiciaires environ, pour l'essentiel en raison d'infractions concernant la détention d'armes et la possession de stupéfiants. Fin décembre, seules deux enquêtes en relation avec le terrorisme avaient été lancées. La Commission des lois de l'Assemblée nationale s'est elle-même inquiétée de certaines pratiques autorisées par la loi votée le 20 novembre étendant l'état d'urgence sur une période de trois mois. Il est vrai qu'elle autorise bien des dérives et que le Premier ministre a lui-même reconnu devant le Sénat qu'une partie de son contenu n'était peut-être pas conforme à la Constitution... Ne cible-t-elle pas les « comportements » qui constituent « une menace pour la sécurité et l'ordre publics »? À partir d'un tel fondement et sous couvert de « raisons sérieuses de penser», le ministre de l'Intérieur peut assigner à résidence toute personne, y compris des militant-e-s écologistes pendant la durée de la COP21... Le défenseur des droits, Jacques Toubon, n'a pu lui aussi que constater « un certain nombre de dérives ».

Parce qu'il y a urgence et état d'urgence, les « dérives » semblent ne constituer qu'un dommage collatéral. L'heure serait à l'exception qui confirme la règle. Comme l'écrit Bernard Manin, « les institutions d'exception autorisent à s'écarter temporairement de certaines normes constitutionnelles lorsque les circonstances l'exigent » (1). Au nom de la menace terroriste, la norme fondamentale est suspendue, pour une durée limitée, en particulier concernant les droits individuels et les méthodes de prises de décisions

> publiques. Toutefois, les institutions normales (Parlement et Conseil constitutionnel notamment) continuent de pouvoir apprécier la réalité des « circonstances » invoquées et la nature de l'écart par rapport aux normes. Ce système d'exception n'est exceptionnel

qu'en raison de son caractère temporaire. Ainsi, si les circonstances ne peuvent être considérées comme circonscrites dans le temps, alors c'est le principe même de l'exception qui est vicié.

DE L'ÉTAT D'EXCEPTION À L'ÉTAT D'URGENCE

Au nom de la

menace terroriste,

la norme

fondamentale est

suspendue.

De ce point de vue, la constitutionnalisation de l'état d'urgence doit inquiéter d'une part parce qu'elle révèle que le péril n'est pas temporaire mais bien potentiellement permanent et, d'autre part, parce qu'elle s'ajoute à l'état de siège et aux pouvoirs exceptionnels (articles 36 et 16). En proposant de maintenir les dispositions contraignantes même après la levée de l'état d'urgence pour une durée de six mois, cette modification constitutionnelle ébauche des institutions d'exception permanentes.



Une nouvelle définition de la démocratie?

Lorsque les dérives s'annoncent comme des normes, c'est bien la nature du pouvoir qui doit être interrogée. De ce point de vue, la déchéance de nationalité pour les binationaux pourrait être analysée comme la poursuite d'une transformation profonde de l'État, précisément parce que, de l'aveu du Premier ministre, cette mesure sera sans effet autre que « symbolique ». Quel symbole néanmoins que cette mesure! Faut-il en effet rappeler que le droit n'a prévu de déchoir une personne née française qu'en 1940, sous le régime de l'État français? Pour punir les collaborateurs, le gouvernement issu de la victoire n'éprouva pas le besoin de maintenir de telles dispositions, qui avaient facilité la déportation de plusieurs milliers de personnes, et mit en place « l'indignité nationale », un rappel historique qui ne vaut pas modèle (la mesure fut rapidement abandonnée)(2).

Par des choix successifs qui mettent en cause l'État de droit, dans les faits comme dans ses principes, le président de la République et le Premier ministre glissent de l'urgence à l'État d'urgence sur fond d'État d'exception, avec un dommage collatéral : la démocratie. Nous annonceront-ils bientôt que nous pouvons dormir les « portes ouvertes »(3)?

⁽¹⁾ http://www.laviedesidees.fr/Le-paradigmede-l-exception.html, 15 décembre 2015.

⁽²⁾ Cf. http://www.laviedesidees.fr/Commentjuger-les-ennemis-de-l-Etat.html

L'accord de Paris... et après?

→ par Julien Rivoire, membre de la CA du SNESUP, représentant de la FSU au sein de la coalition Climat 21

La COP21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget (93), s'est terminée par la signature d'un accord entre les 195 États représentés. En sortira-t-il quelque chose de concret ?

e texte issu de la COP21 a été accepté le 12 décembre dernier par les 195 États, et célébré en grande pompe comme un succès « historique ». Un accord « universel » marquant un tournant dans la prise en compte par les États du défi climatique, tel semble être le trait marquant de cette COP21 au vu des commentaires politiques et médiatiques. Au-delà des effets d'annonce, et à la lecture du texte, le compte n'y est pourtant pas. Confirmation si besoin qu'un mouvement social fort et rassemblé doit imposer, concrètement, des mesures pour une transition écologique ambitieuse fondées sur le principe de justice sociale.

UN ACCORD QUI NE RÈGLE RIEN EN LUI-MÊME

La signature d'un accord entre 195 États sur les questions climatiques est en soi un événement dont il faut mesurer l'im-

portance. C'est un acquis important : son existence marque la reconnaissance par tous les États de l'enjeu climatique et de la nécessité d'agir. Que la COP21 aboutisse donc sur un texte est un point d'appui pour la suite des mobilisations à mener.

Car l'erreur serait de croire que le contenu de l'accord porte en germe les solutions au dérèglement climatique et que nous n'aurions plus rien à faire : au regard du contenu, toutes les batailles sont encore à mener, le flou caractérisant toutes les questions essentielles.

Trois points clés étaient au cœur des discussions : la hauteur des ambitions, les questions de financements, et la question de la différenciation, autrement dit la solidarité entre pays. Sur aucun de ces trois fondamentaux la COP21 n'aboutit à des décisions à la hauteur du défi.

Tout d'abord, cet accord n'est en aucun cas contraignant. Il entérine les contributions nationales de réduction d'émission de gaz à effet de serre, qui nous placent sur la trajectoire des 3°C, et non du 1,5°C exigé par les pays menacés



de disparition due à la montée des eaux. La référence à une hausse limitée de 1,5°C à l'horizon 2100 dans le texte n'a de fait qu'une portée déclarative.

D'autre part, les financements ne sont pas sécurisés, ni nouveaux ou additionnels. Toutes sortes de financements sont

Le potentiel est là pour

construire un mouvement

pour la justice climatique,

capable d'imposer au

gouvernement de prendre

les mesures nécessaires.

possibles, y compris privés, tout comme rien n'empêche dans le texte que les bénéficiaires de ces aides soient de grandes multinationales de pays du Nord.

De fait, ce texte n'est pas fondé sur le principe de la justice cli-

matique, preuve en est la sortie de toutes les références aux droits sociaux et fondamentaux du cœur de l'accord.

Le caractère « historique » du texte de Paris dépendra donc des suites concrètes qui lui seront données et des politiques mises en place par les États. Le rôle des mouvements sociaux et citoyens sera alors déterminant.

L'ESPOIR EST DU CÔTÉ DU MOUVEMENT SOCIAL POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Le contexte post-attentat et l'état d'urgence qui s'est ensuivi ont profondément modifié l'agenda des mobilisations prévues en France depuis plus d'un an, et l'ampleur de celles-ci. Pour autant, le travail de longue haleine des mois précédents, facteur de cohésion, a été déterminant pour réussir malgré cela. La capa-

cité qu'ont eue les mouvements sociaux à réagir et à formuler des propositions inventives, contournant les interdictions de manifester, est par exemple un signe de maturité politique encourageant. Inventivité lors du 29 décembre par exemple, avec multiplications d'actions symboliques ou de rue, comme les chaînes humaines, qui ont permis aux mouvements sociaux de s'exprimer, et de montrer le potentiel de mobilisation sur cette question. Des dizaines de milliers de personnes étaient présentes au Sommet citoven de Montreuil, les 5 et 6 décembre et, à Paris, au 104 (lieu culturel de la mairie de Paris) au cours de la deuxième semaine. Le 12 décembre, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont pris les rues parisiennes, dans des quartiers improbables pour qui a l'habitude de battre le pavé parisien : en contrebas de la place de l'Étoile et sous la tour Eiffel.

Le potentiel est donc là pour construire un mouvement pour la justice climatique, capable d'imposer au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire face au défi climatique, en s'appuyant sur la jeunesse, principale composante de ce mouvement. Il s'agira alors d'approfondir l'articulation entre questions sociales et environnementales, de mettre au cœur la lutte contre les inégalités environnementales, et de dépasser le clivage entre mouvement écolo et mouvement ouvrier. Le mouvement syndical a en cela une responsabilité certaine.

CONFÉRENCE PERMANENTE DU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Le SNESUP-FSU conserve la présidence

Fabrice Guilbaud

Le 9 décembre dernier, l'assemblée plénière de la CP-CNU a élu Jean-Paul Deroin à la présidence. Il succède à Dominique Faudot.

es 226 membres des 52 bureaux des sections du CNU formant l'assemblée plénière de la CP-CNU étaient convoqués le 9 décembre pour l'élection de sa présidence.

La présidence de séance a d'abord échu au professeur ayant la plus grande ancienneté d'échelon dans le grade le plus élevé. Celui-ci n'était manifestement pas habitué à présider ce type d'assemblée. Lors de la « discussion générale sur les missions de la CP-CNU », plusieurs interventions de membres sortants (SNESUP et SGEN) du bureau de la CP-CNU ont alors éclairé un peu l'assemblée sur son fonctionnement, le nombre de réunions plénières au cours du mandat, etc. Une intervention a introduit la question du suivi de carrière, au sujet de laquelle les candidats ont dû exprimer leurs positions respectives. Trois candidatures à la présidence ont été déclarées en séance, par ordre alphabétique : Jean-Paul Deroin (candidat du SNESUP), Joëlle Ducos (candidate Qualité de la science française), Isabelle

Leblic (candidate du SGEN-CFDT). Les trois présentations ont été suivies de questions adressées par la salle.

La candidature de Jean-Paul Deroin, professeur à l'université de Reims en géologie (section CNU 31), était la mieux préparée sur la forme et sur le fond : son

discours a couvert l'ensemble des questions qui relèvent des compétences de la CP-CNU, et l'ancrage dans la mandature précédente a été souvent rappelé. Les autres présentations n'ont pas été aussi complètes et étaient plus

improvisées. Joëlle Ducos, professeure à l'université Paris Sorbonne en linguistique médiévale (section CNU 9), a positionné sa candidature comme une « voix différente » parce que « non syndiquée » (mais QSF...), ouverte au dialogue et à la diversité des opinions des sections. Le SGEN a présenté une candidate directrice de recherche au CNRS en anthropologie sociale (section 20), son statut la

condamnait à être mise en difficulté devant une assemblée d'enseignantschercheurs prête à voter en fonction d'enjeux directement liés à leur statut (qualification, suivi de carrière, promotion), et certaines réponses ont montré qu'elle ne maîtrisait pas correctement

> les enjeux. Le vote a été net: 155 votes ont été exprimés - 86 voix pour Deroin, 52 pour Ducos, 17 pour Leblic.

> On retiendra de l'intervention de Thierry Mandon qu'il s'est dit « très attaché à la généralisation

du suivi de carrière ». Or, l'assemblée venait d'élire un nouveau président qui avait énoncé (mandat de la CP-CNU sortante) son opposition au suivi de carrière tant que le caractère volontaire de ce suivi, fait à la demande de l'enseignantchercheur, et la confidentialité de ses échanges avec sa section CNU ne seraient pas garantis. Le rapport de forces est donc clairement engagé.





BUDGET 2016

La mobilisation de l'intersyndicale de l'ESR n'a pas permis d'infléchir la politique d'austérité

Après avoir interpellé nos députés et manifesté le 8 décembre devant le Sénat, le budget global 2016 de l'ESR reste identique à celui de 2015. > par Hervé Christofol, secrétaire général

ompte tenu des perspectives de croissance et d'inflation, la part du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le PIB du pays va diminuer et, bis repetita, cette année encore :

- le budget par étudiant alloué par l'État aux établissements va baisser;
- la hausse du Crédit impôt recherche (CIR) ne sera toujours pas contrôlée et l'État continuera à augmenter ses subventions à la recherche privée alors qu'il diminue celles accordées à la recherche
- le nombre de chercheurs quittant les laboratoires ne sera pas compensé par des recrutements suffisants;
- la précarité des personnels ne sera pas réduite, comme pourrait le permettre le pourtant bien insuffisant dispositif Sauvadet;

- un PIA (le 3e) mobilisera tous les établissements à la recherche de fonds et ne récompensera qu'une minorité en stigmatisant l'immense majorité;
- le nombre d'emplois créés dans l'enseignement supérieur n'atteindra pas 1 000 postes car les établissements devront utiliser cette masse salariale pour faire face à l'augmentation de leurs dépenses (inflation et hausse du coût de l'énergie, GVT, hausse du nombre d'étudiants);
- le taux d'encadrement des étudiants diminuera et les mesures d'austérité dans les composantes détérioreront leurs conditions d'études;
- les opérateurs dont les fonds de roulement seraient atypiques vont être sous-dotés : après les universités et les écoles de l'ESR en 2015, c'est au réseau

des œuvres universitaires de mettre la

main à la poche en 2016;

• les objectifs budgétaires de la Stranes ne seront pas satisfaits (rendant douteuse la parole gouvernementale qui a voulu faire siens ces objectifs).

L'enseignement supérieur et la recherche ne peuvent se satisfaire d'arbitrages à courte vue : il faut quelques mois pour fermer un laboratoire, une formation ou perdre des compétences, mais il faut plus de huit années pour former un chercheur ou un enseignant-chercheur, reconstruire des équipes et faire rayonner des formations.

Lors du vote du budget fin avril 2015, le CNESER a lancé un avis unanime au ministère et à nos représentants politiques. Combien en faudra-t-il pour être écouté et entendu?





Élections d'enfer à la ch'tite COMUE bénite!

e 19 novembre, les personnels et étudiants des 11 établissements membres de

la COMUE Lille Nord de France étaient appelés à voter pour leurs représentants dans le CA (30 élus sur 60 membres) et le CAc (60 élus sur 80) de la COMUE. En dépit de l'indigence de la communication institutionnelle, en collège A, la participation est de l'ordre des 33 %, en B de 25 %, en C (BIATSS) de 37 % et en D (étudiants) de 4,7 %, principalement grâce aux diffusions d'informations syndicales sur cette élection.

Malgré la présence de nombreuses listes candidates dans chacun des collèges, les listes SNESUP (composées uniquement de syndiqués) ont réalisé de bons scores, surtout en collège B, où elles sont arrivées premières au CA comme au CAc. Au total, nous avons 5 élus sur 16 dans les collèges A et B au CA, et 11 sur 36 au CAc.

De nombreuses irrégularités ayant émaillé ce scrutin, plusieurs recours ont été portés. La commission de contrôle des opérations électorales les a tous rejetés, avec des arguments contestables qui vont donc conduire à porter maintenant le recours au TA.

Le premier CA de cette COMUE s'est tenu ce 14 décembre et, avant même d'être complété par les représentants des collectivités territoriales et de désigner son président, il s'est vu enjoindre par le président intérimaire de faire acte de foi en votant, sans documents préparatoires, le transfert des personnels de l'ESPE à la COMUE, et le passage de celle-ci aux RCE. Hormis les élus SNESUP et quelques autres, la majorité des membres, probablement touchée par la grâce, a dit « amen »!

Claire Bornais, élue au CA en collège B



Élections à Grenoble : recul de la pluralité dans les conseils

Agrenoble, le 24 novembre et le 3 décembre, ont été élus les conseils d'administration (CA) et académiques (CAc) de la COMUE et de deux de ses membres, le grand établissement Grenoble INP, et la future université Grenoble Alpes (UGA), fusion des trois universités actuelles.

Si l'existence et le rôle de la COMUE ne faisaient guère partie des préoccupations des collègues, qui ont voté à plus de 50 %, les enjeux en termes d'évolution des structures (fusion pour l'UGA, intégration pour l'INP) étaient bien présents dans le débat. Leurs effets sur les conditions de travail des personnels, les missions des établissements, les niveaux de décisions, les poids relatifs des champs disciplinaires, des types de formations... ont été centraux dans la communication de la FSU et des autres organisations syndicales.

Pourtant, la campagne électorale a été largement brouillée par les guerres de succession pour les présidences de l'UGA, de l'INP et de la COMUE, traduites par l'affrontement de listes non syndicales⁽¹⁾, voire antisyndicales, comportant de nombreux « notables ».

Au final, les listes de soutien aux candidatures de B. Plateau (présidente de l'INP), de L. Dumasy (présidente de l'U3) et P. Lévy (président de l'U1) l'ont nettement emporté devant celles conduites par O. Métais (ex-directeur d'une école de l'INP), S. Bernard (président de l'U2) et Y. Vallée (ex-président de l'U1).

Le recul des votes syndicaux reste limité chez les BIATSS. Les élus FSU réussissent tout de même à être présents dans tous les conseils où ils se sont présentés malgré les effets de la prime majoritaire au CA et de l'atomisation des collèges au CAc; soit, dans les CA de l'UGA (1 élue), de l'INP (2 élus), de la COMUE (1 élu) et dans les CAc UGA (6 élus) et COMUE (4 élus). • Le bureau de la section SNESUP de Grenoble

(1) Une erreur s'est glissée dans la brève publiée dans le mensuel de décembre, laissant croire que ces candidatures étaient soutenues par des « listes syndicales », alors que nous avions écrit « listes asyndicales ».



Une fusion sous tension

Mardi 8 décembre se sont déroulées les élections pour renouveler les élus des conseils centraux dans un contexte de deuil après les attentats du 13 novembre fauchant deux de nos collègues, Matthieu Giroud et Nicolas Classeau.

Les membres de la liste « Une autre direction pour l'UPEM » soutenue par le SNESUP et la CGT ont porté le projet alternatif d'une démocratie universitaire revitalisée, s'engageant notamment à suspendre un projet de fusion réalisé à marche forcée par une direction sortante ayant fait de cette question le centre de son projet. Le taux de participation a été important (76 % en A ; 69 % en B). Au conseil d'administration, avec 25 % des voix dans le collège A, en recul par rapport à 2011, nous obtenons 1 siège sur 6. En collège B, en progression, 41 % des voix permettent d'obtenir 2 sièges sur 6. À la CFVU, dans le collège A nous obtenons 28 % des voix (1 siège sur 6), et dans le collège B, 45 % des voix (2 sièges sur 6). À la commission recherche, deux de nos élus siègeront en collège A (26 % des voix, 2 sur 11), dans le collège B (MCF-HDR, 57 % des voix, 1 siège sur 1), et enfin dans le collège C (MCF et personnels disposant d'un doctorat, 39 %des voix, 2 sur 5). Il est à noter l'effet délétère du découpage en secteurs électoraux à effectifs réduits qui, conjugué aux conditions de parité, a été au centre de la manœuvre pour tenter d'empêcher le dépôt de certaines

Il est significatif de relever la nette victoire dans le collège BIATSS de la liste « Contre la fusion et pour une université démocratique » (FSU-CGT-Solidaires), qui obtient 3 des 5 sièges au CA. Le début de l'année s'annonce tendue avec la désignation des personnalités extérieures et l'élection du président au CA du 25 janvier.

Stéphane Tassel

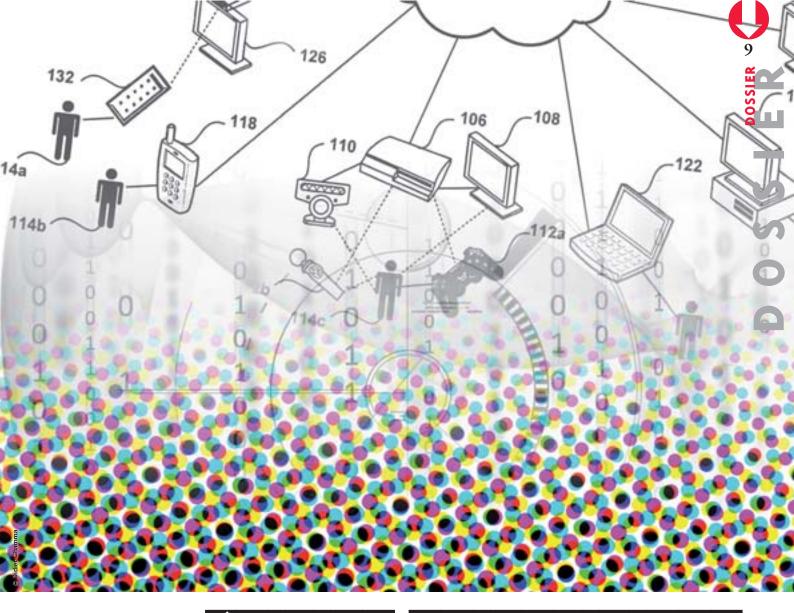
COMMUNAUTE D'UNIVERSITES ETETABLISSEMENTS D'AQUITAINE

Les urnes ont parlé!

es membres élus de la Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine ont été

désignés le 24 novembre. Force est de constater que la participation n'a pas été au rendez-vous : 20 % pour le collège A et 21,5 % pour le collège B ; 32 % pour le collège des BIATSS; 5,5 % pour les étudiants. Il n'y a pas lieu de s'étonner. Après une absence de débat au moment du choix de cette forme de regroupement, les directions des six établissements et universités membres ont choisi le silence ou presque, alors même qu'elles présentaient des listes communes. Dans ces conditions difficiles, les listes soutenues par le SNESUP-FSU et la FERC-Sup-CGT obtiennent 3 élus sur 5 en B et 1 sur 5 en A. Ce beau résultat est la conséquence d'un discours clair, qui prolongeait des positionnements non moins clairs depuis des années : non à l'austérité, non à la concurrence entre les établissements, oui à la coopération et au service public! Les 4 élus du CA membres du SNESUP-FSU veilleront à ce que ces exigences soient rappelées. Mercredi 9 décembre, lors de l'élection du président de la COMUE d'Aquitaine, leur refus de s'associer à un scrutin joué d'avance (un seul candidat, une procédure opaque de candidature) en aura été la première manifestation.

> Christophe Pébarthe, secrétaire de la section SNESUP de l'université Bordeaux Montaigne



→ Dossier coordonné par C. Pébarthe et F. Guilbaud

ÉDITION SCIENTIFIQUE enjeux et transformations

Parce qu'il ne saurait y avoir de science moderne sans communication au plus grand nombre (pas plus que sans conscience !), l'édition scientifique doit constituer une préoccupation majeure. Elle n'est évidemment pas sans subir les effets des changements en cours. Le numérique apparaît comme un enjeu déterminant, même s'il convient sans doute de ne pas le parer de toutes les vertus, sous l'influence d'un déterminisme technologique dominant (p. 10, 11 et 15). Quoi qu'il en soit, c'est bien la concentration et la formation d'un oligopole qui constituent aujourd'hui l'un des principaux problèmes, signe que ce n'est pas in fine la technologie qui dicte sa loi, mais bien la structure sociale, comme le montrent les résistances du monde académique (p. 12). Mais il serait erroné de s'en tenir à ces concentrations, oligopole ne vaut pas monopole. De nombreuses maisons d'édition se situent en dehors des logiques capitalistiques et diffusent des savoirs à partir desquels il est possible d'élaborer des résistances à l'ordre établi (p. 13-15). Et si l'édition scientifique pouvait constituer un jalon indispensable sur le chemin des mobilisations sociales ?

ÉDITION SCIENTIFIQUE

Les enjeux du numérique

→ par Laurence Favier

L'édition numérique ouvre la voie à d'autres manières de publier les travaux scientifiques. En offrant par exemple un accès ouvert (*open access*) ou encore en créant de nouveaux types de publications relatives aux données de la science.

'édition numérique reste un espoir pour l'édition scientifique en offrant des moyens de publier en accès ouvert (open access) les travaux de la science mais aussi en créant de nouveaux types de publications relatives aux données de la science (centralisation des données dans des plates-formes numériques mondiales, dont la génétique offre l'exemple type) et en complexifiant l'article scientifique qui peut intégrer des contenus divers, multimédias par exemple, issus de sources extérieures à l'article. Elle permet donc une diversification très intéressante des modalités de la communication scientifique et la publication de divers états de la recherche qui ne se réduisent pas à l'article ou à l'ouvrage final. Pour les sciences humaines, ce pourrait être une issue, au moins partielle, pour publier des travaux spécialisés de recherche qui n'intéressent pas les grands éditeurs généralistes, alors que l'édition spécialisée connaît aujourd'hui de grandes difficultés économiques partout dans le monde. Mais les possibilités importantes offertes par le numérique sont proportionnelles aux obstacles qu'il génère. L'édition scientifique est

d'abord un grand marché devenu encore plus mondialisé et concentré avec le numérique (cf. p. 12). Selon la direction de l'information scientifique et technique du CNRS⁽¹⁾, qui s'appuie sur des chiffres du cabinet d'études américain Simba Information, le marché mondial est estimé à 12,8 milliards d'euros, si

l'on s'en tient à l'édition de recherche proprement dite, dont 60 % est assuré par des services en ligne (tels que les bibliothèques en ligne de périodiques comme Science Direct, SpringerLink, Scopus ou Web of Science) et 12,3 % par les revues scientifiques imprimées. Les acteurs de l'édition se sont donc transformés de façon majeure, laissant une place aux industries de l'information, et se concentrant en nombre pour offrir le catalogue le plus étendu possible et des outils d'analyse quantitative des publications les plus demandées : les indices de citations notamment. Au sujet des fameux « H index », on sait qu'ils font partie des « faux indicateurs » mal utilisés. Ainsi que le rappelle Yves Gingras: « Un auteur qui a publié vingt articles parmi lesquels dix ont au



moins dix citations chacun aura un indice h de 10. Cet indicateur de "qualité" de la recherche d'un individu est donc un composite de la production (nombre d'articles écrits) et de la "visibilité" (nombre de citations reçues) et non pas (...) une mesure homogène d'output (...). Un tel mélange devrait déjà nous faire douter de la fiabilité d'un tel indice. (...)

Comparons deux cas de figure: un jeune chercheur a publié seulement trois articles, mais ceux-ci ont été cités soixante fois chacun (pour une période de temps donnée); un second chercheur, du même âge, est plus prolifique et possède à son actif dix articles, cités onze fois chacun. Ce second chercheur a donc

un indice h de 10, alors que le premier a un indice h de 3 seulement. Peut-on en conclure que le second est trois fois "meilleur" que le premier ? Bien sûr que non... »⁽²⁾.

Des pratiques diverses selon les disciplines

L'édition numérique

permet une diversification

des modalités de la

communication scientifique

et la publication de divers

états de la recherche.

L'open access, soutenu par de multiples initiatives publiques se voulant même contraignantes, peine à se faire une place dans ce paysage. La raison principale est que l'essentiel des publications reconnues par les instances d'évaluation des chercheurs relève du marché privé de l'édition et que la mise à disposition des articles en libre accès qui ont déjà été publiés est non seulement soumise à des conditions fixées par les éditeurs mais suppose

un travail supplémentaire pour le chercheur qui ne lui est aucunement reconnu. Il est vrai également que les dépôts d'archives ouvertes recouvrent des réalités très différentes d'un site à l'autre et peuvent faire coexister des thèses, de simples signalements bibliographiques et du texte intégral. D'autre part, les pratiques à l'égard de l'open access varient considérablement d'une discipline à l'autre. Les débats conduits aujourd'hui sur la « science ouverte » portent sur les diverses articulations possibles entre public et privé. Mais, à nouveau, les grands éditeurs commerciaux se repositionnent en trouvant une source de profit dans le modèle du gold open access. Ce modèle économique repose sur « la mise à disposition en libre accès, en ligne, après une période d'embargo de l'ordre de six mois à un an, des publications scientifiques, les coûts éditoriaux étant couverts par des Article Processing Charges (APC) payés par les chercheurs ou leur institution de rattachement » (1). L'« auteur-payeur » rémunérant le secteur commercial pour la diffusion numérique de ce qu'il produit serait la nouvelle voie d'accès aux publications en libre accès... On le voit, le numérique pose autant de problèmes qu'il en résout. Il impose en tout cas un vrai débat sur la libre circulation des connaissances et l'évaluation du travail scientifique.

(1) L'Édition de sciences à l'heure numérique : dynamiques en cours, CNRS-DIST, 2015.

(2) Yves Gingras, « Du mauvais usage de faux indicateurs », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 55, n° 4 bis, p. 67-79, 2008.

Un enjeu majeur pour la qualité de la recherche

-> par Jean-Pierre Finance, président du consortium Couperin.org

Négociateur des établissements français de l'ESR, développeur des archives ouvertes et incitateur à de nouvelles démarches d'édition, telles sont les différentes fonctions du consortium Couperin.

ous l'influence de la mondialisation et du numérique, l'édition scientifique se trouve, depuis plus de vingt ans, dans des zones de turbulences. La mondialisation a conduit à des concentrations voyant disparaître de nombreuses petites maisons d'édition nationales et émerger quelques « majors » (cf. p. 12). La démarche de ces éditeurs, principalement attentifs aux dividendes à distribuer à leurs actionnaires, paraît de plus en plus éloignée des attentes et des idéaux de la recherche. Dans le même temps, le numérique modifie profondément non seulement l'accès en lecture aux résultats de la recherche, mais permet également de définir de nouvelles méthodes de recherche, de croiser des résultats relevant de différents domaines, de faire des statistiques sur les sujets émergents, etc. La diversification des usages pour l'enseignement est du même ordre d'importance, ouvrant de nouveaux horizons pédagogiques.

L'activité du consortium Couperin

Dans un contexte où la politique suivie par les grands éditeurs apparaît comme une captation indue du travail des chercheurs et des financements publics (financement des activités de recherche, du travail de publication, et de l'acquisition des revues), plusieurs types d'actions ont été entrepris :

mise en place de consortia d'acheteurs, afin de peser davantage dans les négociations avec les éditeurs ; c'est ainsi que Couperin a été créé à la fin des années 1990 par quelques universités de l'est de la France. Il regroupe aujourd'hui toutes les universités, un grand nombre de grandes écoles et tous les organismes de recherche. Il conduit environ

traditionnelle...

soixante-dix négociations par an et vise à défendre les intérêts des établissements français dans ces différentes négociations. De tels consortia existent dans d'autres pays

• développement de l'accès ouvert aux résultats de la recherche notamment sous forme « d'archives ouvertes ». La voie du « libre » se déve-

loppe, mais à un rythme encore modeste et dépendant des domaines scientifiques (plus répandu en physique, mathématiques, informatique, moins en sciences de la vie ou en sciences humaines et sociales). Le développement de l'open access se heurte à différents obstacles. Le premier est celui

de la cession des droits d'auteur aux éditeurs et par conséquent l'interdiction de déposer dans une archive ouverte (green open access ou publication selon la voie verte) avant le terme d'une période d'embargo. Un autre mécanisme est proposé par les éditeurs, celui de l'auteur-payeur, qui permet une publication ouverte immédiate en échange de l'éventuel acquittement de certains droits (une des orientations du gold open access, voie dorée). Ce dernier modèle est très pernicieux car aucun contrôle n'existe sur le montant des droits à payer, donc aucune négociation ni régulation ne sont actuellement possibles. Cela peut conduire au « double paiement » pour l'acquisition d'une revue et pour le paiement de droits de publication pour certains articles inclus dans la même revue (cas des revues hybrides);

• tentative de se passer des éditeurs commerciaux pour adopter d'autres modèles de publications ouvertes au travers de nouvelles revues en accès ouvert « natif » (comme open edition par exemple). Si ce mode de publication se développe dans certaines communautés scientifiques, il faut constater que ces nouveaux mécanismes n'ont pas encore sup-

> planté les modèles traditionnels, notamment parce que les chercheurs restent attachés à publier dans des revues prestigieuses, gage de reconnaissance et de notoriété. Pour contourner cet écueil, plusieurs expériences sont conduites visant à définir de nouveaux modes d'évaluation des publica-

tions renouvelant les méthodes classiques d'évaluation par les pairs, et à diminuer le poids de la bibliométrie dans l'évaluation des chercheurs et des projets;

• enfin, l'accès aux publications scientifiques sous forme numérique ne porte pas uniquement sur des questions financières, mais également sur un ensemble de services attendus (droit d'importer les textes sur des platesformes propres à l'acquéreur, droit de développer des algorithmes de fouille et de traitement sur ces publications, ce que l'on nomme en anglais Text and Data Mining - TDM). Ce sont de tels droits que Couperin négocie aussi avec les éditeurs. Un certain nombre des questions précédentes concerne celles de droit et de propriété. La future loi française « pour une République numérique » aborde partiellement ces aspects de propriété en créant un droit d'exploitation secondaire pour les auteurs, qui pourront ainsi librement diffuser la « version manuscrite » acceptée de leur publication, notamment via les archives institutionnelles, au terme d'une période maximale d'embargo de six mois en sciences, techniques et médecine, et de douze mois en sciences humaines et sociales, ces délais s'alignant sur ceux recommandés par la Commission européenne. On regrette cependant qu'une proposition d'article de loi rendant possible le TDM ait disparu de la version du projet de loi adopté en conseil des ministres.



Le numérique modifie non seulement l'accès aux résultats de la recherche. mais permet aussi de définir de nouvelles méthodes.





Un monde académique sous oligarchie économique

→ par Fabrice Guilbaud

Drôle de marché économique que celui de l'édition scientifique à l'ère du numérique : les auteurs payent pour publier, les évaluateurs sont bénévoles, et les éditeurs (surtout cinq entreprises) ramassent la double mise des frais de soumission d'articles et de la vente d'abonnements de plus en plus chers.

a solvabilité de ce drôle de marché est souvent garantie par les États qui, *via* leurs personnels de recherche et leurs établissements d'enseignement supérieur, payent deux fois l'éditeur : pour soumettre puis pour avoir accès aux résultats de la recherche.

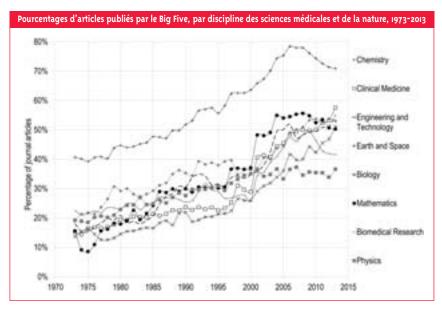
Le Big Five de l'édition scientifique : un oligopole récent

C'est sur cette stratégie de profit (évaluation bénévole, coûts de production faibles et financement public) que repose l'oligopole mondial de l'édition scientifique, composé des cinq grosses entreprises suivantes (par ordre de parts de marché): Reed Elsevier, Springer, Wiley-Blackwell, Taylor & Francis, Sage(1). Une analyse fondée sur l'exploitation de 45 millions de documents indexés dans la base Web of Science sur la période 1973-2013 a fait l'objet d'un article saisissant paru dans Plos One⁽²⁾.

Les auteurs y démontrent que l'avènement de l'édition numérique, puis son fort développement à partir des années 1990, ont été le vecteur puis l'accélérateur d'une marchandisation inouïe de l'édition scientifique. La part des articles publiés dans des revues appartenant au Big Five a progressé de manière vertigineuse entre les années 1970 et 2013 : de 20 % à 54 % pour les NMS (Natural and Medical Sciences), de 13 % à 51 % pour les SSH (Social Sciences and Humanities).

L'extension des ventes permises par la numérisation à partir du milieu des années 1990 a dopé l'édition commerciale et la concentration en oligopole. Des opérations de rachats de petits éditeurs scientifiques commerciaux par les entreprises du Big Five (fin 1990 et début 2000) ont encore renforcé cette concentration. La révolution numérique a donc accru considérablement la dépendance du monde académique au secteur privé de l'édition.

On rappelle ici que la forme de l'article publié dans des revues à périodicité régulière, comme mode de diffusion des résultats scientifiques, émerge dès le xvIIe siècle mais devient, surtout dans les sciences médicales, prépondérante au cours du xixe siècle. Avant la Seconde Guerre mondiale, la majorité des revues sont éditées par des sociétés savantes. Au milieu des années 1990, la croissance des éditeurs commerciaux est forte mais leur part est de



40 % environ contre encore 25 % pour les sociétés savantes et 20 % pour les éditeurs universitaires.

Des évolutions disciplinaires contrastées

Si les principaux éditeurs privés occupaient déjà des parts de marché conséquentes dans certaines disciplines (notamment la chimie et les sciences de l'univers), on observe néanmoins que d'autres épousent ou résistent plus ou moins à la marchandisation.

Le domaine des SSH, où l'accélération a été la plus nette, a été découvert comme une source de profit importante : beaucoup de revues éditées par des éditeurs spécialisés ou des éditeurs généralistes ont migré vers les cinq gros éditeurs scientifiques. Cela s'explique par la fragmentation des disciplines dans ce vaste domaine et par la faiblesse des sociétés savantes dans la structuration des disciplines et le secteur de l'édition. A contrario, le domaine des NMS comprend des disciplines plus internationalisées, de très grandes tailles, et structurées par des sociétés savantes anciennes. C'est le cas de la physique, dont la part des articles publiés dans des revues du Big Five n'a progressé que de 20 % à 35 %, du fait de la présence de trois grosses sociétés savantes éditrices.

Appels au boycott peu suivis, une autre perspective?

C'est d'abord l'importance du capital académique (fondé sur le prestige des revues, leur histoire et la qualité des évaluations) et tout ce qu'il charrie comme opportunités de carrières professionnelles, qui expliquent que les auteurs continuent à jouer le jeu.

Pourtant, on voit poindre des rébellions. En 2012, la campagne The Cost of Knowledge, lancée par le mathématicien Timothy Gowers (médaillé Fields) contre Elsevier, demandait aux chercheurs de boycotter ses revues en cessant de soumettre et d'évaluer. Plusieurs bibliothèques universitaires, y compris l'université de Californie et Harvard, ont menacé de boycotter les grands éditeurs, tandis que d'autres, telles que l'université de Constance en Allemagne, ont simplement annulé tous les abonnements à Elsevier, puisqu'elles n'étaient pas en mesure de suivre sa politique agressive de prix (+ 30 % en cinq ans).

La revue Lingua, éditée par Elsevier, a récemment vu l'ensemble de sa rédaction démissionner pour protester contre l'augmentation vertigineuse du prix de la revue. Les démissionnaires ont annoncé monter une revue concurrente en open access qui s'appellera Glossa.

⁽¹⁾ En 2011, les profits de Reed-Elsevier (n° 1 avec plus de 20 % du marché) ont atteint près de 1 milliard d'euros grâce à une marge de 40 %. Des marges similaires à Springer (34 %), Wiley (42 %) et Taylor & Francis (36 %).

⁽²⁾ Larivière V., Haustein S., Mongeon P., « The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital

Dans la sphère de l'édition commerciale française, il n'y a pas que des « grandes » maisons d'édition (grandes par la taille et les millions de bénéfices qu'elles réalisent sur le dos des auteurs et de l'État). Il existe aussi des centaines d'éditeurs indépendants (ils n'appartiennent à aucun grand groupe) qui rencontrent des lectorats fidèles. Parfois, c'est le militantisme, la volonté d'intervenir dans le débat public ou de redonner une voix aux sans-voix, qui est le moteur de l'édition. Pour eux, militer c'est éditer et éditer c'est militer : parole à Agone,

aux Éditions La Dispute et aux Éditions du Croquant. Toutes leurs

Le Croquant

es éditions du Croquant sont nées en 2003 à la croisée de deux expériences : celle du mouvement coopératif et celle des chercheurs en sciences sociales autour de Pierre Bourdieu. Ces deux axes forts continuent d'exister même si le champ d'intervention des éditions s'est élargi.

publications sont disponibles sur le portail Atheles.org.

Cette filiation influence le mode de fonctionnement. Il existe en effet, pour chaque collection, des collectifs chargés du choix des ouvrages, de la recherche d'auteurs, etc. Ce sont ces collectifs qui définissent donc dans les faits la ligne éditoriale. La liste des collections montre

la grande place accordée à la recherche scientifique, avec un pôle sociologie/science politique très prononcé: SocioPo, Dynamiques socio-économiques, Champ social... Beaucoup d'ouvrages publiés sont en fait des livres écrits à partir de thèses récemment soutenues. Ce qui indique un autre choix fort : donner une large place aux publications des jeunes chercheurs et universitaires. Dans ce cadre, la revue Savoir/Agir joue un rôle particulier en permet-

tant à beaucoup d'entre eux de donner un aperçu de leurs travaux. Ce corpus d'origine s'est élargi avec le temps. Des partenariats ont été noués, par exemple avec l'association Espaces Marx (une dizaine de livres en trois ans dans la collection « Enjeux et débats »). La situation en Grèce après les désastreux accords de l'été a fait l'objet de deux livres : Écrits sur la Grèce (avec Espaces Marx) et Europe, l'expérience grecque (pour les fondations Copernic et Gabriel Péri et ATTAC). Une façon de conforter la capacité des éditions à intervenir dans le débat public (à gauche!). Louis Weber

La Dispute

e pari des Éditions La Dispute est de rendre aux hommes et aux femmes ce que les chercheurs (universitaires ou praticiens) disent d'eux et du monde dans lequel ils vivent, dans une perspective d'émancipation individuelle, sociale et politique. Nous défendons l'idée selon laquelle persister dans la logique des sciences humaines et sociales, de la philosophie et de la critique raisonnée peut contribuer à lutter contre toutes les dominations.

Les éditeurs de La Dispute sont pour la plupart enseignants et chercheurs (en sociologie, philosophie, économie, psychologie), et souvent engagés dans diverses organisations syndicales, associatives et politiques. Les ouvrages publiés dans nos collections - principalement Le Genre du

monde, Travail et salariat, L'Enjeu scolaire - sont conçus en fonction des actualités de la recherche universitaire et des questions posées aux mouvements progressistes.

Parmi nos publications récentes, certaines questionnent des événements et pratiques politiques (par exemple C. Cockburn, Des femmes contre le militarisme et la guerre; S. Kouvélakis, La Grèce, Syriza et l'Europe néolibérale), d'autres interrogent les ressources des théories de la société pour la connaissance critique et l'action (par exemple I. Garo et J.-N. Ducange, Marx politique, et C. Leclercq, W. Lizé, H. Stevens, Bourdieu et les sciences sociales. Réceptions et usages, B. Friot, Émanciper le travail). Toujours, nos livres sont conçus pour mettre à la disposition

> du plus grand nombre les savoirs et pratiques engagés dans la transformation de la société.

Le bureau éditorial

Agone

u-delà du projet de rassembler ou de faire Atraduire l'œuvre d'un auteur, le principal rôle d'un éditeur est la constitution d'une ligne éditoriale: possibilité vertigineuse de construire un

discours, une pensée, une position politique, intellectuelle et sociale à partir d'écrits qu'il n'a pas produit lui-même. C'est un agencement complexe et délicat de textes, d'auteurs, de disciplines et de problématiques réalisant un dessein d'ensemble mis en place par l'éditeur afin de produire des effets sur le monde social. Il ne s'agit pas seulement de choisir ce qu'on donne à lire mais aussi comment on le donne à lire : quels accompagnements textuels, quelles entrées visuelles, dans quels types d'objets. L'une des pierres d'angle de notre maison concerne le rapport au terrain et à l'administration de la preuve : les textes que publie Agone, particulièrement en sciences sociales mais aussi, différemment, en philosophie et en littérature, s'appuient sur des enquêtes de terrain, des témoignages et tournent le dos aux théories hors sol.

Autre ancrage fondamental : les ouvriers. S'ils sont parlés par des experts, on ne les entend guère : en travaillant à l'édition de récits sur le monde de l'usine par ceux qui y travaillent, nous nous sommes attaqués à la confiscation de la parole ouvrière.

Enfin, refusant l'anti-intellectualisme de principe, nous avons néanmoins toujours pointé la responsabilité des intellectuels dans le maintien des rapports de domination. Mais il faut pour cela distinguer la figure sociale de l'intellectuel et le savoir produit, qui n'est jamais en lui-même un vecteur d'oppression : priver les dominés de connaissance revient à les priver des armes de la critique.

Marie Hermann et Thierry Discepolo

Parfois, c'est le militantisme,

la volonté d'intervenir

dans le débat public, ou de

redonner une voix aux sans-voix,

qui est le moteur de l'édition.

Cas de figure ou le défi des sciences sociales pour toutes et tous

Toutes et tous

des lectrices et lecteurs

de sciences sociales?

À l'heure où les sciences sociales sont de nouveau mises sur la sellette, au nom d'une supposée théorie sociologique de l'excuse, la collection « Cas de figure » de l'EHESS vient nous rappeler l'importance pour toutes et tous de ces disciplines pour comprendre et agir aujourd'hui.



epuis plus de dix ans, la collection « Cas de figure » aux éditions de l'EHESS cherche à montrer que les sciences sociales constituent des outils indispensables pour toutes celles et tous ceux qui prétendent comprendre le monde contemporain, comprendre c'est-à-dire se donner éventuellement les moyens d'y agir avec quelque efficace.

Le livre de Marion Fontaine, Fin d'un monde ouvrier. Liévin 1974 (2014) fournit ainsi un éclairage historique sur une région française, sur le monde ouvrier depuis cette époque et sur l'engagement syndical. Il suffit de penser à

l'importance des débats actuels autour du « vote ouvrier » pour saisir l'intérêt qu'il y a à aller y regarder de plus près, du moins pour celles et ceux qui veulent savoir de qui les commentateurs parlent. De même, les interrogations récentes sur la prostitution bénéficieraient d'une connaissance de la notion d'« échange économico-sexuel » qui amène à envisager, dans le cadre de la pensée féministe de Paola Tabet, un continuum entre les relations sexuelles tarifées ou transactions sexuelles et le mariage (C. Broqua et C. Deschamps éds., L'Échange économicosexuel, 2014). Le choix éditorial est clair : faire savoir ce que les sciences sociales ont à dire sur des sujets médiatiques et politiques, éclairer des domaines en mutation, faisant l'objet de réformes potentielles. La décision récente de modifier la maquette en ajoutant une illustration en page de couverture témoigne de cette volonté de s'adresser à un public le plus large possible.

Bien sûr, le format ou le style de l'écriture ne suffit pas à faire vendre ces ouvrages tirés à plus de mille exemplaires chacun, parfois deux mille. La mise à disposition d'un savoir récent en sciences sociales requiert l'organisation de rencontres, tables rondes. Pour les quarante ans de l'EHESS, une initiative intéressante a été prise : organiser des débats dans les lycées, livres en main, une manière comme une autre de souligner l'importance de ces savoirs et surtout de lutter contre leur dévalorisation permanente, dont les développements absurdes autour de la supposée « culture de l'excuse » constituent une manifestation récente et criante. De ce point de vue, il faut saluer les trois ouvrages rassemblés sous le titre commun Faire des sciences sociales (1. Critiquer, 2. Comparer, 3. Généraliser) qui offrent un panorama très large des recherches actuellement en cours dans

> ces domaines(1). Les trois gestes ainsi distingués sont autant de marqueurs de la scientificité des sciences sociales: critiquer, c'est-à-dire ne rien tenir pour acquis; comparer, c'est-à-dire récuser l'illusion de l'exemple singu-

lier; généraliser, parce qu'il s'agit bien de fournir des éléments synthétiques de compréhension des sociétés humaines.

Y compris dans une telle collection, les sciences sociales doivent aussi être prises comme des objets, sauf à les placer en position de surplomb, comme si elles-mêmes n'étaient pas inscrites dans le monde social.

En posant la question de l'écriture sociologique et en discutant les travaux des principaux sociologues de ces dernières décennies, Jean-Louis Fabiani dessine l'espace des problèmes dans lequel les sciences sociales se déploient (La Sociologie comme elle s'écrit. De Bourdieu à Latour, 2014). Un bel exemple de réflexivité est constitué par l'ouvrage collectif Devenir chercheur. Écrire une thèse en sciences sociales (2013). En envisageant la réalisation d'une thèse sous l'angle de la pratique, ce livre brosse un tableau complet, allant du choix du sujet, des relations avec le directeur ou la directrice, aux premières publications, à la soutenance et aux perspectives de carrière. Si nous sommes toutes et tous des agents sociaux, ne devrions-nous pas être toutes et tous des lecteurs et des lectrices d'ouvrages en sciences sociales?

> Christophe Pébarthe, avec la collaboration de Mylène Veyrier (service communication EHESS)

(1) Cf. Le SNESUP, n° 614, avril 2013, p. 20.

CNRS ÉDITIONS

Comment éditer et diffuser la recherche scientifique

L'édition des productions scientifiques est un métier. La maison d'édition du CNRS en fournit un exemple.

NRS Éditions désigne la maison d'édition du Centre national de la recherche scientifique. Chaque année, elles publient 150 titres, dont 30 numéros de revue et 30 volumes de poche appartenant à la collection « Biblis » créée en 2011. Les tirages vont en moyenne de 1 000 à 1 500 exemplaires avec quelques exceptions puisque certains ouvrages sont tirés à 100 exemplaires et d'autres à plusieurs milliers. Si la vocation de cette maison d'édition est de publier les chercheuses et les chercheurs du CNRS, les collections et les revues accueillent également des productions d'universitaires stricto sensu et de personnalités proches de la recherche.

Tous les champs disciplinaires sont couverts : histoire, sociologie et anthropologie, littérature, philosophie et histoire des idées, géographie, art et technique, communication, physique, biologie, mathématiques, neurosciences, astrophysique, archéologie, sciences politiques, droit, etc. Néanmoins, 90 % du programme couvre les sciences humaines et sociales. Presque toutes les nouveautés sont disponibles en format numérique et la numérisation du fonds est également en cours avec Open Édition. À ce jour, la part du numérique demeure faible dans l'économie générale de CNRS Éditions puisqu'elle correspond à seulement 2 % du chiffre d'affaires.



L'édition scientifique,

une étape déterminante

dans la production

du savoir.

scientifique, une telle maison d'édition se doit de publier des livres trouvant leur origine dans une thèse de doctorat. Mais il ne s'agit certainement pas, sauf exception, d'une publication en l'état. Après acceptation par un comité de lecture, le rapport de thèse est examiné. Certaines réorientations peuvent alors être proposées, une simplification du plan par exemple, voire de nouvelles orientations. L'édition scientifique apparaît de ce fait comme une étape déterminante dans la production du savoir scientifique, montrant au passage que l'évaluation de la recherche est permanente et efficace lorsqu'il s'agit, non pas d'augmenter le temps d'enseignement, mais de discussions scientifiques entre pairs. Bien entendu, si l'édition des livres et des revues contribue au commerce des idées, elle est aussi un commerce. Les éditeurs doivent donc veiller au nombre de signes pour qu'un prix raisonnable soit proposé, le plus souvent entre 20 et 25 euros pour 300 à 400 pages.

Comme il est souvent de règle dans l'édition

Il reste alors à faire connaître ces différents ouvrages, c'est-à-dire à rendre possible une véritable valorisation de la production scientifique. Il faut souligner ici le rôle décroissant de la presse écrite, dont les tirages diminuent et dont les cahiers et autres rubriques « Livres »

jouent un rôle plus faible aujourd'hui qu'hier. Au contraire, la radio continue de donner la parole aux auteur-e-s, leur permettant ainsi

de faire connaître à un public large les évolutions récentes dans tous les domaines scientifiques. Le réseau des librairies constitue un atout également. Parmi les transformations actuelles, le développement de sites Internet tels que La Vie des idées

(www.laviedesidees.fr) ou Nonfiction (www.nonfiction.fr) doit être évoqué. Ils assurent la diffusion de véritables comptes rendus, c'est-à-dire de mise en discussion par d'autres

spécialistes des thèses avancées dans les ouvrages. Tous ces canaux participent au succès

> des livres même si celui-ci n'est jamais prévisible. Parfois, un intérêt se manifeste pour un penseur américain peu connu en France (R. Picon, Emerson, 2015), parfois des événements viennent renforcer l'intérêt d'une réflexion scientifique (V. Codaccioni, Justice d'ex-

ception. L'État face aux crimes politiques et terroristes, publié le 12 novembre 2015...). Christophe Pébarthe, avec la collaboration de Maurice Poulet (éditeur, CNRS Éditions)

LA REVUE DES ÉTUDES ANCIENNES

Une revue scientifique centenaire dans le tourbillon des transformations récentes

Entre les transformations néfastes de l'Université et les enjeux du numérique, la Revue des Études Anciennes s'engage dans une voie équilibrée.

iriger une institution centenaire peut donner l'impression qu'il suffit de continuer sur le chemin tracé depuis si longtemps par de prestigieux prédécesseurs. Avec ces 117 volumes, un premier numéro sorti en 1897, ses presque cinq cents abonnés répartis dans de très nombreux pays, la Revue des Études Anciennes pourrait apparaître comme un paquebot pai-

sible, dont la vie serait rythmée par la publication de deux tomes par an⁽¹⁾. Dévolue entièrement à l'Antiquité classique sous tous ces aspects (histoire, philologie, archéologie, etc.), elle n'aurait plus qu'à voguer au long cours. Heureusement, les institutions universitaires veillent et ren-

dent impossible toute tranquillité. Nul laurier à attendre quand il faut en permanence veiller à ne pas perdre du personnel, à faire remplacer les collègues en congé maternité, à déposer

des demandes annuelles de financement auprès de l'université qui pourtant accueille ladite publication, faire valoir l'importance d'avoir des mètres carrés à disposition pour travailler dans des bureaux, etc.

Mais si la fatigue pointe parfois à lutter pour simplement faire son travail, d'autres transformations envisagées relèvent de véritables

> choix éditoriaux. À cet égard, les années qui viennent seront marquées par un investissement plus grand dans le numérique. Il ne s'agit toutefois pas d'abandonner la version papier de la revue, mais d'articuler les différents supports d'édition. Si le livre demeure indispen-

sable pour les articles proprement dits, certaines productions gagneront à une mise en ligne. C'est le cas notamment des chroniques bibliographiques, des outils de travail indis-

pensables, dont l'utilité ne peut être que renforcée par l'édition numérique sous un format de base de données permettant une interrogation par mot-clé. Les recen-



sions les plus courtes, consistant souvent en une information au sujet d'un ouvrage, doivent désormais aussi être mises à disposition en temps réel. De nouveaux contenus ad boc sont également envisagés comme des conférences visant un public plus large. Toutefois, il est important que la revue papier demeure le vaisseau amiral. Elle est à ce jour la garantie d'une édition scientifique de qualité. Tel est du moins le choix qui a été fait.

> Christophe Pébarthe, directeur de la Revue des Études Anciennes

(1) Cf. Le SNESUP, n° 593, mars 2011, p. 12.

Il ne s'agit pas

d'abandonner la version

papier de la revue, mais

d'articuler les différents

supports d'édition.

AGENDA SOCIAL DE L'ESR

Un dialogue social en trompe-l'œil

-> par Hervé Christofol, secrétaire général, Françoise Papa et Jean-Luc Godet, membres du bureau national

Conformément aux engagements pris en 2013 lors des débats parlementaires de la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'agenda social de l'ESR a (enfin) été lancé le 2 novembre dernier et se décline en cinq groupes de travail. Les réunions tenues avant le 15 décembre ne donnent guère corps aux « perspectives concrètes d'amélioration des conditions de travail » annoncées par Thierry Mandon.

Trois groupes de travail se sont réunis sous la présidence de Catherine Gaudy, la directrice générale des ressources humaines du ministère, en présence des organisations syndicales (CFDT, CGT, FSU, Solidaires, SNPTES, UNSA) et d'un représentant de la Conférence des présidents d'université (CPU), à chaque fois en visioconférence. La CGT-FERC-Sup et FO-SupAutonome ont refusé de participer pour protester contre la présence de la CPU.

GROUPE DE TRAVAIL I « CONTRACTUELS »

Lutter contre la précarité ou la légaliser ?

ors de la réunion tenue le 10 décembre, c'est à Y. Touré, représentant de la CPU, que C. Gaudy donne la parole « en premier lieu ». Pour la CPU, les contractuels sont un « élément de stratégie » des établissements lié à leur capacité de fonctionnement sur ressources propres; il n'est donc pas question (à rebours des interventions syndicales, notamment FSU, CGT et Solidaires) de les fonctionnariser. La CPU souhaite seulement un cadre général de gestion (une charte) et de maîtrise budgétaire. Dans sa grande bonté, elle prône des grilles d'évolution (non automatiques et pas au niveau des fonctionnaires) des carrières de CDI et un accompagnement des contractuels dans la « sortie du métier ». Elle approuve également la décision de prolonger de deux ans les concours Sauvadet. Leur bilan, décrit dans le court document envoyé peu avant la réunion, n'est pourtant pas brillant, enregistrant même une baisse inquiétante du taux de réussite. En outre, C. Gaudy a précisé que son périmètre ne serait pas modifié: pas de titularisations de A+, pour lesquels suffiraient les postes créés dans les universités (et pour la plupart gelés).

Le plat de résistance de la réunion fut le projet de refonte du décret 87-889 relatif aux chargés d'enseignement vacataires (CEV). Il limiterait à 96 heures la charge horaire d'un CEV et créerait une nouvelle sorte de vacataires, les chargés d'enseignement (CE), assurant entre 96 heures et 192 heures sur contrat renouvelable de un à trois ans. Les conditions d'emploi (identiques) des CEV et CE, sur la base d'un emploi principal et de ressources suffisantes, seraient allégées selon le souci de « simplification » de la CPU. Mais qui croira qu'un service de 192 heures peut être celui de « professionnels »? Sous prétexte de donner un emploi un peu plus stable (ce que nous exigeons) à tous les vacataires ayant une charge horaire lourde (très souvent pour simplement survivre), cette réforme organiserait l'incessant renouvellement de l'armée des vacataires (ce que nous refusons). Or, l'objet du GT1 ne doit pas être d'organiser la précarité, mais de la combattre...

GROUPE DE TRAVAIL 2 « RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'EMPLOYEUR »

Un dialogue corseté, mené au pas de course...

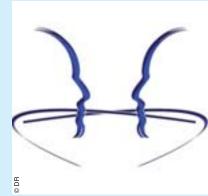
Àl'agenda de ce GT le 24 novembre, figuraient les thèmes suivants :

- améliorer la qualité des bilans sociaux des établissements et enrichir le bilan social national;
- faciliter et accélérer l'adoption des bonnes pratiques relatives à l'égalité femmeshommes, à la lutte contre le harcèlement sexuel, et à la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle;
- améliorer la connaissance

de ce qui est pratiqué par les établissements en matière de conditions de travail et de qualité de vie au travail;

- développer les actions en faveur des travailleurs handicapés ;
- améliorer « l'accompagnement social » du changement induit par les politiques de site.

L'objectif du ministère était de définir les priorités, d'identifier les points d'accord et de désaccord lors d'une séance qui a laissé peu de place au dialogue. Dialogue de sourds car les questions que nous souhaitions aborder n'entraient pas dans le périmètre défini unilatéralement par le ministère : impossible de traiter des risques psychosociaux (RPS), du harcèlement moral, de la souffrance au travail et des moyens dévolus aux CHSCT pour améliorer les conditions de travail des agents; impossible aussi de discuter des leviers à mettre en œuvre pour avancer vers



l'égalité femmes-hommes, par exemple dans le cadre de la contractualisation. Fermeture à des propositions, bien que s'inscrivant dans l'objectif d'une amélioration des bilans sociaux, comme la création d'indicateurs sur la

Plus d'un an après la

publication du décret

nº 2014-1255 du

27 octobre 2014, la

réglementation est en

panne au MENESR...

Le CHSCT ministériel dénonce les lacunes réglementaires dans l'ESR

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

→ par le secteur Situation des personnels

L'inertie de notre ministre à prendre les arrêtés prévus par l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la Fonction publique (FP) a conduit les membres du CHSCT-MESR à s'adresser à la ministre de la FP.

e plan national d'action pour la prévention des RPS prévu par l'accord-cadre de la FP affirme « le renforcement des moyens de fonctionnement des CHSCT » et prévoit que « chaque ministère élaborera un plan de déploiement de la démarche dans son périmètre ».

Faisant suite à cet accord, le 27 octobre 2014 la ministre de la FP a publié le décret n° 2014-1255 et un arrêté. Ces textes ouvrent aux représentants du personnel dans un CHSCT le bénéfice d'un contingent

annuel d'autorisations d'absence pour l'exercice de leurs missions. Dépendant des effectifs couverts par l'instance, il est fixé en jours. Il est majoré pour les membres des CHSCT « présentant des enjeux particuliers en termes de risques professionnels ou couvrant un grand nombre de sites dispersés sur au moins deux départements ». Le décret précité prévoit que chaque ministre prend ensuite un arrêté pour en particulier définir :

• un barème de conversion du contingent pour les personnels qui ont des conditions particulières d'obligations

• la liste des CHSCT de son périmètre qui relèvent du contingent majoré.

l'ESR comme pour les autres fonctionnaires.

Pourtant, plus d'un an après, la réglementation est en panne au MENESR... Les représentants au CHSCT ministériel (CHSCT-MESR) ont voté à plusieurs reprises (à l'unanimité) des avis demandant en urgence la publication de l'arrêté prévu. Des chefs d'établissement jouent de son absence pour refuser d'accorder les allègements de service. Les enseignants du supérieur, avec leur service annualisé, sont les premiers pénalisés. Des manœuvres s'exercent pour soustraire les universités à la majoration du contingent, alors même qu'elles répondent en général aux critères ci-dessus. Quant au plan d'action national contre les RPS, il se résume à l'initiative des établissements. Sous l'impulsion du SNESUP-FSU, un courrier (à consulter sur notre site Web, rubrique « Votre métier ») signé par toutes les organisations syndicales représentées au CHSCT-MESR a été envoyé à Marylise Lebranchu, ministre de la FP, pour dénoncer l'inertie de notre ministère et demander que la réglementation s'applique pour le personnel de

précarité et la réalité de l'emploi non titulaire incluant les CEV, ou d'indicateurs sexués sur les politiques indemnitaires, les promotions, les recrutements et les mobilités, ou encore de données sur les absences, les signalements RPS, etc.

La demande d'un cadrage national pour la rédaction des bilans sociaux (qui pourrait utilement s'inspirer de l'expérience des EPST en ce domaine) s'est heurtée au refus de la représentante de la CPU pour qui seules « les têtes de chapitre » du bilan social pouvaient être harmonisées. Il s'agit bien là d'éviter les comparaisons entre établis-

sements et d'empêcher toute vision des conséquences des politiques mises en œuvre localement. Le ministère, loin de défendre la possibilité d'une agrégation des données de l'ESR en un bilan national unique, se satisfait de ce dialogue social en trompe-l'œil au regard des moyens qu'il compte mobiliser : campagne de communication ici, recueil de bonnes pratiques ou note de méthode là, circulaire parfois (sur les violences sexuelles).

À l'issue de cette première réunion, il apparaît que le ministère, employeur de l'ESR, est encore loin d'assumer sa responsabilité sociale.

GROUPE DE TRAVAIL 3 **« MISSIONS ET PERSPECTIVES** DE CARRIÈRES »

Dialogue a minima et aux échéances incertaines

es échanges du 2 dé-cembre ont permis aux organisations syndicales de faire part de leurs revendications. Quatre points étaient à l'ordre du jour :

- dresser un état des lieux sur l'avancement des PRAG-PRCE qui servent dans l'enseignement supérieur;
- faire évoluer les recrutements et les carrières des chercheurs ·
- améliorer la formation à la pédagogie des enseignants-chercheurs et la prise en compte de la diversité de leurs missions :
- revaloriser les carrières au fur et à mesure de l'avancée des travaux interministériels relatifs aux perspectives de mise en œuvre du protocole minoritaire « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

Seuls les deux premiers points ont pu être abordés. Les échanges ont permis de mettre en évidence deux consensus intersyndicaux présentés par le SNESUP-FSU et le SNCS-

• le refus de l'évaluation des enseignants de statut second degré affectés dans le supérieur et le souhait d'un avancement de ces corps sur un rythme unique. Comme les enseignants-chercheurs, ceux-ci n'ont pas besoin d'être notés pour travailler correctement. De plus, notre syndicat a rappelé le retard de carrière de ces enseignants par rapport à leurs homologues du post-bac des lycées (BTS, CPGE). Pour le passage à la hors-classe, le SNESUP-FSU a défendu le recours par les responsables administratifs à des critères objectifs pour éviter les injustices dues au clientélisme ou à la méconnaissance du travail réel des collègues;

• le refus de modifier le processus de recrutement des chargés de recherche. Les représentants des syndicats des EPST s'opposent à la proposition de l'audition des candidats par les jurys d'admission au lieu des jurys d'admissibilité comme actuellement. Ils ont en revanche demandé que la carrière des chargés de recherche soit débloquée au plus vite.

Cependant le ministère ne produit aucun compte rendu de ces GT comme si cette consultation ne l'engageait en rien, reflet d'une conception très restrictive du dialogue social. Quant à la réévaluation des grilles salariales et des carrières des chercheurs, enseignants et enseignants-chercheurs, notre ministère, en accord avec le ministère de la Fonction publique, ne souhaite pas ouvrir les négociations avant l'automne 2016!

CARRIÈRE DES PRAG/PRCE: PENSEZ À L'ENVOI DES FICHES SYNDICALES*

→ par le secteur Second Degré

Vous allez recevoir les fiches syndicales second degré permettant aux élus SNESUP d'assurer la défense individuelle et collective des collègues du supérieur : contrôle des tableaux de promotion, vérification des données administratives des collègues, rappel et explication de nos revendications, information des syndiqués, le tout dans un esprit de justice et d'équité dans les promotions. Complétez et transmettez-les à nos commissaires paritaires. Elles permettent de vérifier les données vous concernant ainsi qu'un retour d'information après CAP.

Calendrier approximatif des opérations de gestion des carrières en CAPA/CAPN

Opérations	PRAG	PRCE (gestion académique et calendrier variable)
Changement d'échelon	CAPN vers mi-février 2016	De décembre 2015 à février 2016
Campagne de notation	Avril 2016 (proposition de note)	Février-mars 2016
Liste d'aptitude pour l'accès au corps des agrégés	CAPA en avril 2016 CAPN fin mai 2016	
Hors-classe	CAPA en mai 2016 CAPN fin juin 2016	Mai-juin 2016
Contestation de note	Mi-janvier 2016 pour les notes 2015-2016	Juin-juillet ou septembre-octobre pour les notes 2016-2017

^{*} Disponibles aussi sur le site du SNESUP dès début janvier, rubrique : métier-CAPA/CAPN.

STRATÉGIE EUROPÉENNE DES RESSOURCES HUMAINES

Augmenter le bien-être des personnels et améliorer leurs conditions de travail : un prétexte ou une réelle volonté?

par Anne Roger, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Le 20 novembre dernier, le MESR organisait avec la CPU et l'AMUE un séminaire à destination des responsables RH des EPSCP et EPST autour de la stratégie européenne des ressources humaines pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs. Au cœur des réflexions : la mise en œuvre dans les universités françaises du programme européen HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) et l'aide à la formalisation des actions nécessaires pour l'obtention du label.

es experts venus de France, d'Italie, de Belgique et de Luxembourg, étaient présents pour exposer les critères d'évaluation. Depuis 2005, date de publication de la Charte européenne du chercheur, 232 labels ont été distribués. La Commission européenne, relayée par le MESR en France, a pour but d'augmenter ce nombre en vue du recrutement de chercheurs et d'enseignantschercheurs (EC) à l'international. C'est évidemment une source de financement.

QUID DES CONDITIONS DE TRAVAIL?

La Charte européenne du chercheur n'a pas vocation à imposer un fonctionnement mais à « inciter à... ». Selon les présents, la problématique du recrutement des « bons chercheurs » étrangers est centrale. La France n'étant pas un pays attractif sur le plan des salaires (cf. dossier du n° 639), si, en plus, les conditions d'accueil et de travail sont en deçà de nombre d'autres pays de l'OCDE, les chances d'attirer les chercheurs « d'excellence » s'en trouvent encore plus réduites. La question des ressources humaines et des conditions de travail dans nos établissements n'a quasiment pas été effleurée dans les prises de parole des participants en session plénière. Tout juste a été évoquée l'absence regrettable de prise en considération des contractuels dans le processus de labellisation...

LABELLISATION: COQUILLE VIDE, OPÉRATION DE COMMUNICATION OU LEVIER D'ACTION?

Isabelle Halleux (membre belge du comité de labellisation) a positionné la question très clairement. De façon schématique, les établissements se classent

en deux catégories : ceux qui cherchent la solution la plus simple et la plus directe pour conquérir le label sans se soucier du contenu et ceux qui vont audelà. Pour obtenir le label, il faut mettre en place un plan d'action en lien avec la Charte européenne et le code de recrutement. Ce dernier peut ne comporter que certains éléments de la Charte choisis par l'établissement. Il est donc facile pour ce dernier d'évacuer les points sensibles. Il est étonnant de voir que les motifs de non-labellisation portent essentiellement sur l'absence de concertation des RH avec les chercheurs et autres personnels. Les RH ont tendance à établir la concertation avec les habituels

directeurs ou directrices de laboratoire, de composantes ou avec un cercle restreint de personnes cooptées. En France, le changement opéré avec la LRU et la loi ESR par les gouvernances d'établissements devenus autonomes,

avec de moins en moins d'élus dans les instances de gestion et un processus de management des personnels uniquement descendant, a été généralisé pour passer outre les personnels dans le processus décisionnaire. Nous constatons clairement aujourd'hui la dérive opérée et la souffrance croissante au travail. Il serait souhaitable que des organes comme la DGESIP se souviennent des motifs d'instauration dans les instances décisionnaires, par leurs lointains prédécesseurs, de garde-fous que sont les représentants des personnels et usagers. Un responsable des ressources humaines indiquait par exemple que la concerta-



tion avec les partenaires sociaux sur le plan d'action s'était passée dans la perspective de diffusion d'informations et non pour prise d'avis...

Concernant le recrutement, l'objectif est d'attirer les chercheurs étrangers et de leur faciliter l'accès aux concours et aux

> postes. Les mots d'ordre « ouverture », « transparence » et « mérite » ne s'appliquent pas à la gouvernance mais à la volonté de rendre visibles des postes à l'international. Pour les EPSCP, peu importe si le ou la candidat-e à un

poste d'EC ne parle pas français ou qu'il ou elle n'ait aucune compétence pédagogique...

Le discours introductif d'Isabelle Halleux, qui mettait l'EC au cœur du processus de labellisation et la nécessité d'offrir des conditions de travail visant le bien-être des personnels, a malheureusement peu été relayé par les participants. En revanche, le processus de labellisation RH reposant sur une procédure de sanction pour les « mauvais élèves » semble pour nous un (petit) levier possible pour imposer aux gouvernances autonomes une autre prise en considération de leurs personnels.

Le changement opéré avec

la LRU et la loi ESR a été

PROIET DE LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE

Quel bilan tirer de la consultation publique en ligne sur le projet? > par Heidi Charvin, secrétaire nationale, coresponsable du secteur Recherche

Le 9 décembre dernier, une nouvelle version du projet de loi numérique a été déposée au Parlement. Ce projet présente la caractéristique d'avoir été pour la première fois ouvert à la consultation publique. Le SNESUP-FSU a participé à cette consultation en appelant ses syndiqués à voter neuf propositions d'amendements(1) au Titre I du projet : « La circulation des données et du savoir ». L'heure est donc au bilan.

Les réflexions critiques

montrent l'immense

intrication du

numérique dans nos

droits et libertés.

LE BILAN DU PROCESSUS DE CONSULTATION

Le bilan est plutôt positif à l'issue des trois semaines d'interactions: 125 116 visiteurs, 21 330 participants à la consultation, 90 contributions intégrées, dix nouveaux articles dont cinq issus de la consultation. Attention : l'identité des dépositaires d'amendement n'apparaît pas toujours explicitement, des membres de sociétés privées pouvant être membres d'associations à but non lucratif. Pour une plus grande transparence, une prochaine consultation publique devra être assortie d'une déclaration d'intérêt privé ou non des contributeurs. La transparence est néanmoins présente dans la phase suivante des réponses du gouvernement(2) aux propositions d'articles et d'amendements d'articles. Deux exemples en lien avec l'actualité du moment. Félix Tréguer a proposé dans un article « Ouverture des données sur l'étendue du secret-défense (SD) » la création de l'Observatoire public de la classification (proposition initiale de l'Institut Montaigne), qui vise à rendre public le nombre de documents classifiés SD et à interroger la légitimité de la classification. Le gouvernement a objecté le caractère prématuré de la proposition de l'article, en raison de la « révision de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sous l'égide du secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale ». Le gouvernement s'engage-t-il donc dans la révision de la loi numérique? Le consortium Couperin a, pour sa part, proposé l'obligation de dépôt des publications scientifiques dans une archive ouverte. Le gouvernement

répond par la négative, invoquant « la préservation des droits d'auteur du chercheur, qui assure à sa seule personne le droit de divulguer son œuvre et de fixer les conditions de divulgation. Une obligation inscrite dans la loi se heurterait à l'autonomie des établissements de recherche ». Si l'on

comprend la première phrase de la réponse du gouvernement, la seconde est plutôt inquiétante puisque droit du chercheur ne rime pas avec droit de l'établissement...

QUELLE PRISE EN CONSIDÉRATION DES AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LES USAGERS?

Une version amendée(3) et annotée a été mise en ligne, facilitant l'analyse de la refonte du texte. Quelle est-elle ? Globalement, les avis pris en compte sont :

- ceux portés par des entreprises à caractère commercial;
- ceux portés par les usagers. Intérêts économiques et particuliers y sont savamment dosés.

Plus concrètement, le gouvernement a répondu à une centaine de propositions, dont deux du SNESUP. Nous souhaitions, pour les articles 5 et 10 du projet,

la mise à disposition des données « pour le bien commun » et non « à titre onéreux ou gratuit ». Le gouvernement souligne l'opposition de notre proposition « au

> droit de la propriété intellectuelle », mais, à notre satisfaction, il a décidé de retirer l'article 10, compte tenu de la « nécessité de poursuivre le travail de définition d'un domaine commun informationnel. L'objectif serait de valoriser le domaine public et de favoriser la création de

biens communs, essentiels à l'innovation et à la croissance économique ». L'amendement central du SNESUP demandant la suppression de délai de mise à disposition numérique gratuite « des écrits scientifiques financés au moins pour moitié par des fonds publics » n'a pas été repris. Des délais d'embargo correspondant à une recommandation de la Commission européenne (de six mois pour les sciences, les techniques et la médecine, et de douze mois pour les sciences humaines et sociales) sont maintenus. Aucune raison n'est donnée pour le doublement du délai pour les SHS, sinon un principe de « différenciation entre disciplines annoncé dès 2013 ». Si l'on peut comprendre que les ouvrages ont un coût d'édition plus élevé (et pas qu'en SHS), quid des revues ? Pourquoi une telle discrimination de la recherche en SHS? Bien d'autres points encore soulèvent question.

Plus largement, les réflexions critiques soumises et publiées montrent l'immense intrication du numérique dans nos droits et libertés. Notre participation à l'écriture du projet de loi n'est pas terminée. À nous de convaincre les parlementaires!

- (1) https://lc.cx/4ijR
- (2) https//lc.cx/4ijz
- (3) https://lc.cx/4ijr



20 CÔTE D'IVOIRE

Le problème

de capacité

d'accueil et de

logement demeure

un défi majeur.

Après la crise sanglante de 2010-2011, les cinq universités publiques du pays, dont les opportunément renommées Félix-Houphouët-Boigny (ex-Cocody-Abidjan), et Alassane-Ouattara (ex-Bouaké), ont été fermées pendant près de deux ans pour faire peau neuve.

Que s'est-il passé depuis leur réouverture le 15 octobre 2012 ? La réhabilitation des bâtiments a bien eu lieu, mais aucune nouvelle construction n'a été réalisée pour faire face à la massification de l'ESR ivoirien, alors que ce dernier n'est

pas encore passé totalement au LMD. À Cocody, il y a 60 000 étudiants pour une capacité d'accueil de 12 000! Le manque d'équipements de recherche et pédagogiques est flagrant. Et le projet d'une bibliothèque numérique n'est toujours pas assuré.

En 2014, à cause de l'incapacité de l'ESR public ivoirien à accueillir tous les candidats, seulement 15 000 néobacheliers sur 82 000 ont été orientés vers l'université et le reste vers les écoles privées et professionnelles. Les frais d'inscriptions sont fixés de façon anarchique malgré le décret qui stipule qu'ils doivent

osciller entre 35 000 et 45 000 francs CFA (le SMIG est fixé à 60 000 FCFA soit 91,50 euros, le coût des inscriptions dépasse donc ce montant parfois).

À la suite de la guerre civile en 2012, nos collègues ivoiriens (et aussi des étudiants)

> ont été nombreux à avoir été emprisonnés plusieurs mois sous prétexte qu'ils auraient abrité des « forces rebelles » sur le campus pendant la guerre civile. Après ce passage en prison, le choix entre l'exil en France ou dans les pays limitrophes s'est imposé.

Pour ceux qui ont choisi de partir en France se pose le problème de vivre décemment de leur activité d'enseignant-chercheur. Depuis peu, enfin, ils peuvent bénéficier du statut de réfugié, ce qui facilite les démarches pour la recherche d'une activité professionnelle. Mais le

plus dur reste à faire : trouver des heures de vacation. Pour ceux qui ont fui dans les pays limitrophes tels que le Ghana, petit à petit, l'heure de la « réconciliation » semble être venue mais tous n'ont pas encore rejoint leurs UFR. Pour ceux qui ont décidé d'accompagner le pouvoir, les choses se passent plutôt bien, mais pas pour ceux qui restent opposés au régime. Ceux-là grossissent le lot des prisonniers d'opinion tels le Pr Hubert Oulaye, le Dr Assoa Adou. De même, l'exclusion de certains étudiants syndicalistes début décembre, à la suite de saccages sur le campus de Cocody, ne peut qu'exacerber les tensions.

Insuffisance du personnel d'encadrement (enseignants et chercheurs) et problème de capacité d'accueil et de logement demeurent des défis majeurs pour le gouvernement ivoirien. Cette réouverture n'a donc pas donné satisfaction, ni aux étudiants, ni aux enseignants.

TURQUIE

Observer les élections, observer la répression

par Xavier Lambert, membre du secteur International

Après un sérieux revers lors du scrutin législatif du 7 juin 2015, le parti islamoconservateur d'Erdogan a obtenu la majorité absolue au Parlement le 1^{er} novembre.

e 7 juin et le 1^{er} novembre derniers, je me suis rendu en Turquie, au nom de mon organisation politique, comme observateur international à l'occasion des élections législatives à la demande du HDP (Parti démocratique des peuples). Le HDP est un parti qui fédère différentes organisations progressistes turques avec une forte composante kurde. Les élections de juin avaient pour objectif de permettre au président Erdogan d'obtenir la majorité des 2/3 au Parlement, condition pour mettre en place un régime de pleins pouvoirs (renforçant un pouvoir déjà fortement autocratique). Mais le HDP a fait 13 % des voix à ces élections et obtenu 88 députés, brisant ainsi le rêve d'Erdogan

et le privant de la majorité absolue.

La situation étant insupportable pour Erdogan, il refuse de reconnaître les résultats et provoque de nouvelles élections pour le 1^{er} novembre. Dès lors, c'est un véritable climat de terreur qui est mis en place par son gouvernement, qui utilise les nervis de son parti (AKP, nationalistes islamistes) pour faire de véritables pogroms contre les Kurdes un peu partout dans le pays (mais surtout dans le Sud-Est, en territoire kurde), faisant intervenir l'armée dans les villes à forte population kurde, n'hésitant pas à tirer sur les civils.

Et comme si cela ne suffisait pas, ce sont des dizaines de militants du HDP, dont de nombreux élus municipaux, qui ont été arrêtés dans les quelques jours qui ont précédé les élections. Malgré ce climat, l'AKP d'Erdogan n'a pas eu tout ce qu'il voulait. Certes il obtient la majorité absolue au Parlement, mais pas les 2/3, certes le HDP a reculé par rapport à juin dernier, mais il se maintient malgré tout à 10,8 %, ce qui est très important puisqu'un partine peut siéger en tant que tel que s'il atteint 10 % des voix.

La répression continue. Tous les démocrates sont pris pour cible dès lors qu'ils font entendre une voix divergente, comme ces deux journalistes du journal *Cumburiyet* emprisonnés parce qu'ils ont mis en évidence les relations étroites que le pouvoir turc entretient avec Daech.

ENTRETIEN AVEC Olivier David

Nouveau président de l'université Rennes 2

En mars dernier, les listes « Pour Rennes 2, démocratie et engagement », soutenues par le SNESUP, le collectif enseignant de la CGT et des non-syndiqués, remportaient les élections aux conseils centraux. Le secrétaire de la section, Olivier David, devenait alors président. Bilan six mois plus tard.

La campagne pour les élections au CA a montré une forte demande de débat démocratique. Comment la nouvelle équipe entend-elle faire vivre la démocratie au sein de l'établissement ?

En effet, les dernières élections ont révélé une mobilisation importante de la communauté universitaire qui s'est conclue entre autres par des taux de participation aux élections élevés chez les personnels (enseignantschercheurs et BIATSS) et en progression chez les étudiants. Pour éviter la concentration trop forte des pouvoirs, notre équipe s'est clairement engagée à associer le plus largement possible les étudiants et les personnels à la définition des grands objectifs stratégiques de l'établissement ainsi que dans la préparation des dossiers soumis aux différentes instances. Cela s'est déjà traduit par la mise en place d'AG statutaires d'échanges et de débats sur des dossiers politiques importants (la COMUE, le programme du mandat présidentiel en cours, etc.). Pour aller plus loin, nous souhaitons organiser la réflexion relative au nouveau projet d'établissement autour d'un dispositif participatif, afin de débattre collectivement des perspectives à moyen terme sur tous les aspects de la vie de l'établissement. Enfin, le dialogue social, structuré par plusieurs instances (CT, CHSCT), est renforcé par des réunions régulières avec les organisations représentatives des personnels et des étudiants. Tout cela doit contribuer à « déprésidentialiser » la gouvernance de l'université et favoriser l'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire.

Le processus de fusion entre Rennes 2 et Rennes 1 a échoué. En parallèle, se construit une COMUE interacadémique Bretagne-Pays de la Loire. Comment faire entendre la voie des ALL-SHS et la spécificité de Rennes 2 dans ce contexte? Après l'arrêt du processus de fusion, notre première priorité a été de ne pas enfermer

Rennes 2 sur elle-même et de s'appuyer sur

les partenariats pédagogiques et scientifiques

existants avec l'université de Rennes 1 mais

aussi les écoles et organismes pour ne pas

« Tout cela doit contribuer à "déprésidentialiser" la gouvernance de l'université et favoriser l'engagement de l'ensemble de la communauté universitaire. »

abandonner l'objectif de structuration du site rennais. Dans cette ambition, Rennes 2 entend peser de tout son poids, en partici-

pant en tant que membre au processus de construction de la COMUE et en s'appuyant sur sa singularité, être le premier pôle ALL-SHS dans le périmètre de la future COMUE.

À ce titre, nos équipes pédago-

giques et scientifiques ainsi que nos services se sont engagés dans la construction des futurs départements de recherche, dans la création des écoles doctorales, dans l'exercice de cartographie des formations, pour ne prendre que quelques exemples. Notre vigilance reste néanmoins pleine et entière sur la dimension fédérale du projet de COMUE et le respect des compétences des établissements membres, pour en faire un réel espace de coopération intelligente entre les universités, les grandes écoles et les organismes de recherche, en participant activement à la réflexion sur le projet plutôt qu'à celle sur les structures.

La rentrée universitaire à Rennes 2 s'est traduite par une hausse importante du nombre d'étudiants. Dans un contexte d'austérité budgétaire, comment trouver les moyens nécessaires pour y faire face? Cette dernière question est évidemment très sensible. Le conseil d'administration de Rennes 2 a voté à l'unanimité, en octobre dernier, une motion pour alerter notre tutelle sur la nécessité de doter les établissements des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions. Dans un contexte d'augmentation des effectifs, plusieurs contraintes pèsent lourdement sur nos marges de manœuvre financières.

Depuis 2010, la capacité d'autofinancement se réduit, le fonds de roulement diminue, la trésorerie se fragilise, laissant assez peu de disponibilités pour mettre en œuvre des projets au-delà de nos missions premières. La sous-dotation d'une université comme Rennes 2, sanctuarisée lors du passage au RCE en 2009, se traduit aujourd'hui par des risques sur notre capacité à maintenir le patrimoine immobilier en état, à trouver les moyens nécessaires pour engager la rénovation énergétique de nos bâtiments ou pour

mener une politique d'investissement adaptée à nos besoins. Les leviers mobilisables pour retrouver des moyens de développement existent – la réflexion sur l'offre de formation, le développement de l'innovation pédagogique, en par-

ticulier autour du numérique, la recherche de financements extérieurs – mais ne suffiront sans doute pas. Le contexte de forte croissance des effectifs, tel qu'annoncé pour les dix prochaines années, doit aussi se traduire par une revalorisation des dotations attribuées par le ministère. La Stranes n'y invite-t-elle pas ?

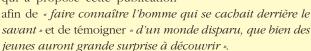
Propos recueillis par Marc Neveu



Une biographie au service de l'histoire intellectuelle → par Laurence Favier

C'est la première biographie (1) de Claude Lévi-Strauss (1908-2009) qui vient d'être publiée, en même temps que paraissent des lettres de l'anthropologue à ses parents durant la période 1931-1942.

our rédiger son ouvrage, l'historienne Emmanuelle Loyer, distinguée par le prix Femina Essai pour ce livre, a tiré profit de l'ouverture des archives personnelles de l'anthropologue, « 261 cartons déposés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France », auxquelles se sont ajoutées d'autres sources, dont celles du laboratoire d'anthropologie sociale du Collège de France, ainsi que des lettres personnelles inédites. La correspondance(2) provient des archives de la veuve de Claude Lévi-Strauss (Monique Lévi-Strauss également auteure d'Une enfance dans la gueule du loup, Le Seuil, 2014), qui a proposé cette publication



Emmanuelle Loyer justifie l'intérêt de « l'enquête biographique » qui « reste et même s'impose comme un mode de connaissance performant dans l'histoire intellectuelle au sens large ». Plus encore, elle semble particulièrement appropriée pour comprendre, en le contextualisant, le projet scientifique de l'anthropologie conçue comme « la restitution d'une culture par le dedans », sorte d'« archéologie du présent » selon les mots de Lévi-Strauss. On le comprend, l'enjeu est de saisir « l'histoire d'un individu mais aussi d'une discipline scientifique aux ambitions immenses, puisqu'elle entreprend

d'embrasser l'homme tout entier ». Son nom varie selon les traditions nationales; en France, Lévi-Strauss va contribuer à imposer le terme d'« anthropologie », mais celui d'« ethnologie » subsiste couramment.

UN PROJET SCIENTIFIQUE RELAIS D'UN MILITANTISME POLITIQUE?

La résonance historique de ce projet scientifique, conçu par un Juif laïc et

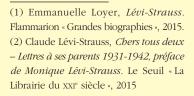


« Rien d'humain ne saurait être étranger à l'homme. [L'anthropologie] fonde un humanisme démocratique. »

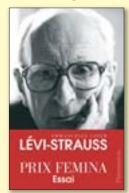
patriote dans la pire des périodes du xxe siècle, est considérable. De l'étude des Amérindiens au Brésil, qui marque ses débuts dans l'ethnologie à partir de 1935, à la publication de Race et Histoire (1952), on comprend que l'anthropologie ne se définit pas seulement comme un champ scientifique inscrit dans la tradition de l'ethnologie des années 1930 marquée par Marcel Mauss, Paul Rivet, Lucien Lévy-Bruhl, Georges-Henri Rivière et la création du musée de l'Homme. Elle est aussi le produit d'un engagement intellectuel qui semble prendre le relais d'un militantisme politique meurtri. On découvre, en effet, un jeune Lévi-

Strauss engagé, auteur d'un Gracchus Babeuf et le communisme publié en 1926, membre de la SFIO jusqu'en 1935, puis gaulliste, avant de renoncer à toute implication politique. Décrivant la création de l'École libre des hautes études (ELHE) à New York en 1942, où Lévi-Strauss, en exil, fera cette rencontre décisive avec le linguiste Roman Jakobson, Emmanuelle Loyer évoque un « anthropologue politique[...] qui colore d'un jour nouveau l'image convenue du savant désengagé, en retrait de la politique ». L'anthropologie est sans doute devenue un autre engagement, celui qu'il définit plus tard, en 1986, dans une série de conférences au Japon publiées à titre posthume⁽³⁾, « un humanisme démocratique ». Ayant traversé l'époque de tous les racismes (Shoah, racisme colonial, ségrégation aux États-Unis), il explique qu'« en cherchant son inspiration au sein des sociétés les plus humbles et longtemps méprisées », l'anthropologie « proclame que rien d'humain ne saurait être étranger à l'homme. Elle fonde un humanisme démocratique [...] ».

Une autre façon peut-être de retrouver un idéal politique.



⁽³⁾ Claude Lévi-Strauss, L'anthropologie face aux problèmes du monde moderne. Le Seuil « Librairie du xxi^e siècle », 2011.



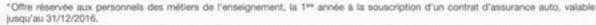


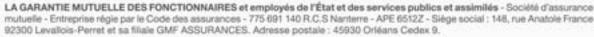
Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer.

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique.

Rejoignez GMF - 1" assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale









HYPERPLANNING

Une seule application pour tout faire c'est tellement plus simple!

PLANNING DES SALLES, DES INTERVENANTS, DES ÉTUDIANTS @ IMPORTS-EXPORT DE DONNÉES WEB SERVICES SYNCHRONISATION AVEC UN ERP S GESTION DES NOTES ET DES ABSENCES 💇 RELEVES DE NOTES ET BULLETINS PÉRIODIQUES @ GESTION DES ECTS @ ÉDITION DE FEUILLE D'ÉMARGEMENT PUBLIPOSTAGES | RELEVÉS D'ABSENCES | GESTION DES GRADES PERSONNALISÉS O PROGRESSIONS PÉDAGOGIQUES O PRÉREQUIS ACCESSIBLES DEPUIS LES GRILLES D'EMPLOI DU TEMPS @ ÉDITEURS DE QCM GESTION DES STAGES PRÉCAPITULATIFS ENTRE DEUX DATES O GESTION DES COÛTS @ SUIVI DES ANNÉES PRÉCÉDENTES @ AFFICHAGE EN TEMPS RÉEL SUR DES PANNEAUX LUMINEUX @ SAISIE SÉCURISÉE DES NOTES VIA INTERNET | INTERFACE D'ACCÈS WEB ET SUR TÉLÉPHONE MOBILE POUR LES ENSEIGNANTS COMME POUR LES ÉTUDIANTS (2) SUIVI DES ABSENCES PAR LES MAÎTRES DE STAGE 🙉 ALERTE PAR E-MAIL OU SMS DÈS LA MODIFICATION D'UN EMPLOI DU TEMPS © ÉTAT EN TEMPS RÉEL DES TAUX D'OCCUPATION DES SALLES O SYNCHRONISATION AVEC TOUS LES AGENDAS **ÉLECTRONIQUES**

DEMANDE DE RÉSERVATION DE SALLES
PRÉSENCE DES ÉTUDIANTS DANS LEURS GROUPES DE DATE À DATE 😕 GESTION DES PARCOURS INDIVIDUALISÉS O OPTIMISATION DE L'OCCUPATION DES SALLES



INDEX-EDUCATION.COM

VERSION COMPLÈTE D'ÉVALUATION ET DIDACTICIELS DISPONIBLES SUR NOTRE SITE

















